

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 16 NOVEMBRE 2009

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 6 novembre accompagnée d'un ordre du jour comportant 60 objets et de deux ordres du jour complémentaires comportant l'un 4 objets et l'autre 2 objets.

La séance publique s'ouvre avec 36 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme C. HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P. , Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, ~~R. BIEFNOT~~, M. BAILLY, M. DEPLUS, ~~Mme OUALI~~,
M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR,
M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,
M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,
~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, ~~M. DUQUENNE~~, ~~M. HAMBYE~~,
M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB,
M. TONDREAU, ~~Mme HOCQUET~~, M. JACQUEMIN, ~~M. DUPONT X.~~,
M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~,
M. TRANCHANT, Conseillers
et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte. Quelques éléments d'ordre du jour. Je suggère que le point 8 puisse être traité à huis clos. Je vous suggère de prendre en considération et de porter à l'ordre du jour un certain nombre de points, ce qui est exceptionnel, mais il y a vraiment urgence; le 61^{ème} point qui est l'acquisition de porte-manteaux, le 62^{ème} à l'installation sportive, l'acquisition de matériel de sécurisation, le 63^{ème} qui est du matériel pour la mission du Conseiller en énergie, le 64^{ème} qui est pour la piscine de Cuesmes, une installation d'un lève-personnes pour personnes à mobilité réduite, le 65^{ème} le plan d'urgence et d'intervention communale, le 66^{ème} la création d'espaces publics numériques dans les bibliothèques de Mons et de Jemappes. Et les points d'urgence que l'on rajoute également qui n'ont pas pu être envoyés mais dont vous connaissez la portée, qui est le prolongement d'une voirie de desserte et la création d'une voirie industrielle équipée à partir de la Route de Wallonie sur un bien qui est situé au Parc de Ghlin-Baudour, ce sont les infrastructures pour H & M, c'est le rond-point fait par l'IDEA, etc., pour H & M, la création du rond-point et d'une voirie équipée au futur pont autoroutier sur un bien qui est situé dans la ZAE de la Vieille Haine et la création d'une voirie industrielle pour éviter les troubles de voisinage, des gens qui ne sont pas très loin de chez H & M à Ghlin. Les deux points ont déjà

été présentés au Conseil communal mais nous devons modifier des clauses administratives que l'Echevin expliquera lorsqu'on arrivera à ces points là.

Les points remis de l'ordre du jour sont les 43 et 55. Nous aurons une question et deux interpellations. Le procès-verbal de la séance précédente est à votre disposition; en l'absence de remarques d'ici la fin de la séance, il sera considéré comme approuvé.

1er Objet: Conseil communal. Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un Conseiller communal. Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Chers collègues, il m'est agréable, après vérification des pouvoirs, de demander à un de nos futurs collègues de venir prêter serment. Comme vous le savez notre collègue François COLLETTE, Conseiller communal Ecolo est démissionnaire. Que cette démission a été actée lors du Conseil communal du 20 octobre et qu'il convient, dès lors, de pourvoir à son remplacement. Le 27 octobre, j'ai reçu un courrier de M. Jean-Pierre VISEUR, chef de groupe Ecolo signalant que Mme Huguette BROHEE, première suppléante de la liste Ecolo se désistait. Attendu alors que c'est M. Christophe DUBOIS qui est deuxième suppléant de la liste Ecolo, qui lui continue à réunir, à ce jour, les conditions d'éligibilité prescrites par la Loi et donc n'est pas du tout dans un cas d'incompatibilité, que du contraire, dès lors on peut valider ses pouvoirs, on peut l'installer mais il lui reste un acte important avant qu'il ne puisse nous rejoindre, c'est d'abord prêt serment.

M. Christophe DUBOIS: « Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je prends acte de votre prestation de serment et vous installe en qualité de Conseiller communal de la Ville de Mons et je vous félicite. C'est une belle entrée en matière avec tout le groupe de supporters, c'est bon signe!

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

+ M. DUBOIS C. = 37 présents

2° Objet: Conseil communal. Formation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal. Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien, mes chers collègues, nous entamons dès lors notre Conseil communal, il y a un nouveau tableau de préséance.

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

3^e Objet: Conseil communal. Commissions. Remplacement d'un Conseiller démissionnaire.

Secrétariat

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre: Au Conseil communal, remplacement, bien sûr dans les Commissions.

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

Entrée de Mmes OUALI et HOCQUET = 39 présents

4^e Objet: POLICE - CIRCULATION

a) Cuesmes – rue Emile Vandervelde – Création emplacement PMR. GEP 6002/CU/89

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

b) Jemappes – Place de Jéricho – Création emplacement PMR. GEP 6002/JE/76

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

c) Jemappes – rue du Château Guillochain – Création emplacement PMR. GEP 6002/JE/8

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

d) Cibly – rues Fassiau et Hector Charlez – Création emplacement PMR. GEP 6002/CI/OD

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

e) Havré – rue de l'Europe – Création emplacement PMR. GEP 6002/HAV/35

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

f) Jemappes – avenue du Champ de Bataille – Création emplacement PMR. GEP 6002/JE/22

ADOPTÉ à l'unanimité - 9^{ème} annexe

g) Mons – avenue Maistriau – Création emplacement PMR. GEP 6002/228

M. Willy MERCIER, Conseiller: Donc, évidemment je vais parler de l'installation de parkings spéciaux pour les personnes handicapées. Je participe à la plate-forme des personnes handicapées au sein de la Ville de Mons et il y a eu dernièrement une discussion pour toujours dans l'optique de rendre davantage de parkings accessibles par le grand public, qu'il serait peut-être question que les parkings pour personnes handicapées ne soient plus donnés systématiquement aux personnes qui possèdent la carte de personne handicapée étant donné que toutes ces personnes qui possèdent la carte de personne handicapée ne sont pas toutes handicapées des membres inférieurs. Cela me paraît être une analyse assez simpliste. Alors, au niveau de la plate-forme des personnes handicapées, nous avons demandé que chaque fois que certains choix seraient litigieux, qu'on s'informe auprès de la plate-forme des personnes handicapées où siègent à la fois des personnes qui n'ont pas de handicap mais où siègent aussi des personnes qui ont toutes sortes de handicaps, que ce soit la malvoyance, la non-voyance, les membres inférieurs ou encore d'autres handicaps, donc nous avons conseillé que si on voulait ne plus attribuer, de n'importe quelle manière, ces places, qu'on nous consulte. Alors, nous, qui sommes des personnes handicapées, qui vivons avec des personnes qui ne le sont pas, nous pourrions émettre un jugement et permettre quand même à certaines personnes à qui éventuellement on refuserait cet emplacement, de pouvoir encore le recevoir parce que ce n'est pas une décision qui doit être prise de l'extérieur, c'est une décision qui doit être prise par des connaisseurs et je crois qu'en s'adressant à la plate-forme des personnes handicapées, on a en face de soi des connaisseurs et comme cela le jugement sera meilleur.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Cher collègue, d'abord je vous félicite pour votre distinction qu'on vous a remise, distinction que le Roi a cru pouvoir vous accorder, donc on vous félicite et on se réjouit de cet octroi de distinction. Pour le sujet que vous évoquez, il faut distinguer plusieurs choses: on ne donne pas ou on ne crée pas une place de parking moins valide ou handicapé pour une personne. Nous avons pour tradition, par générosité, par solidarité, par souci d'aider les personnes, une tradition qui est en effet quand on nous demande une place pour moins valide, en général on examine la situation, on accorde cette place mais cette place

n'est pas du tout réservée à une personne, elle est valable pour tous les handicapés qui ont la carte et qui pourraient bien entendu s'installer à cet endroit. Ce dont vous parlez, relève alors du choix en amont, c'est-à-dire quel type. Dans l'analyse des places qui sont déjà, reconnaissez-le dans la Ville de Mons, assez nombreuses, reconnaissez qu'à chaque Conseil communal et d'une manière générale, on n'est pas pingre en terme d'emplacements pour personnes moins valides mais comme il faut un critère et que, comme l'a rappelé le Secrétaire communal, il y aurait des distinctions nettes pour que les personnes puissent avoir un certain nombre de cartes, c'est 66% je crois de handicap ou le handicap des membres inférieurs, nous avons appliqué cette règle générale. Voilà, on veut bien en reparler à votre plate-forme, mais vous savez que nous sommes à cet égard presque considérés comme un peu, je n'ose pas utiliser le mot laxistes, c'est-à-dire que nous sommes en accueil d'une manière très généreuse après une analyse par les services de Police, les demandes des citoyens, parce que cela facilite la vie mais chaque fois que l'on met une place de parking moins valide, c'est une place en moins pour les valides et donc on doit trouver un équilibre raisonnable dans la société et c'est ce que nous essayons de faire du mieux que l'on peut. Voilà.

M. Willy MERCIER, Conseiller: Je tenais à vous remercier à cet égard, c'est vrai qu'au niveau de la Ville de Mons, on est très bien installé et ce que je trouve extraordinaire au niveau de la Ville de Mons, c'est qu'on poursuit quand même les personnes qui ne sont pas handicapées et qui se positionnent dans des parkings pour personnes handicapées mais je crois quand même que ce serait peut-être intéressant qu'au niveau de la plate-forme nous soyons consultés parce que le bât blesse parfois dans d'autres endroits où on en placerait peut-être trop. Ici, il y a eu une discussion dernièrement à propos des parkings là où se situe le marché le dimanche, on les a déplacés pour qu'ils soient plus efficaces et qu'ils ne soient pas couverts par les différents étals alors je crois que l'analyse est très bien faite mais c'était simplement une petite mise en garde pour qu'il n'y ait pas de retour vers l'arrière et de continuer un petit peu dans l'optique de ce que l'on fait maintenant et vous remercier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie et je profite de l'occasion, comme cela je le redis publiquement, il y a une instruction de ma part claire, on enlève les voitures des personnes qui ne sont pas moins valides et qui se mettent sur un emplacement handicapés. Autant je ne suis pas toujours d'accord quand on enlève certaines voitures dans certaines circonstances parce que je pense qu'il faut rester raisonnable, mesuré parce que cela coûte beaucoup d'argent aux gens dont on a enlevé la voiture, mais quand une personne n'a pas la carte handicapé et se met sur un emplacement pour handicapé, l'ordre est donné de faire

amener le camion et d'enlever la voiture pour bien laisser ces emplacements aux moins valides.

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

h) Cuesmes – Voie de Wasmes – Réglementation de la circulation. GEP 6002/CU/91

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

5^e Objet: Accident de circulation-Nid de poule – Autorisation d'introduire un pourvoi en cassation contre un jugement rendu le 02.09.2009. Contentieux Assurances

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère: A cause de nids de poule, il y a eu un accident de la circulation nous dit-on dans le dossier, un jugement a été rendu et il y a eu un pourvoi en cassation demandé par la Ville début septembre. Moi je ne suis pas tellement d'accord avec cette demande car s'il y a un nid de poule, cela veut dire que la Ville, à un certain moment, n'a pas rempli son devoir de surveillance. Or, on parle de plus ou moins 25 cm pour un nid de poule. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'abord, je vous remercie Madame. Ensuite, en l'occurrence pour ce nid de poule, l'avocat ainsi que notre assureur nous invitent à introduire un pourvoi en cassation et les honoraires et les frais sont pris en charge par notre organisme assureur. Et donc, compte tenu des jurisprudences qui évoluent, avec des conséquences spécifiques, la majorité vous suggère d'aller jusqu'à la Cour de Cassation pour que cette jurisprudence puisse être basée sur une décision de la Cour de Cassation. Il n'y a pas d'a priori mais c'est une procédure et j'ose espérer que chaque nid de poule ne fera pas l'objet d'une même procédure sans quoi nous allons encombrer la Cour de Cassation.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller: J'abonde dans votre sens et je trouve que vous avez parfaitement raison parce que si on ne fait pas cela, les Bourgmestres dont vous êtes, risquent d'être responsables de la moindre chose et il ne faut quand même pas en arriver à des choses qui seraient tout à fait inimaginable, vous ne pouvez quand même pas être responsable du moindre nid de poule et on ne voudrait pas que vous vous retrouviez en prison à cause d'un nid de poule, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je ne vous cache pas M. le chef de groupe que je n'ai pas pour ambition, en effet, d'aller en prison pour un nid de poule ou pour autre chose et je veillerai le plus attentivement possible pour qu'il y ait un minimum de nids de poule mais en l'occurrence ici nous irons jusqu'à la Cour de Cassation. Bon, donc le CdH dit non?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Non, on va voter le point, il y a déjà une information que nous avons eue ce soir et qu'on n'avait pas au préalable, c'est que l'organisme assureur prend en charge tous les frais, cela c'est nouveau, on va voter le point.

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

6^e Objet: Echo des murs – approbation de la convention 2009 Ville de Mons – Manège – Cie Enchantée – Carré des Associations. Culture 6504

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: A cet égard un petit mot. Vous savez que dans la procédure Mons 2015, Capitale Européenne de la Culture, je voudrais redire qu'il n'y a pas que la dimension culturelle mais il y a surtout une dimension économique et sociale, que le dossier se finalise mais que ce n'est que le début d'un dossier, c'est-à-dire qu'à partir de maintenant, nous allons accueillir, en parallèle avec ce qui se fait déjà, les projets de nature individuelle, les projets des associations en fonction de critères européens, qui sont des critères où il faut s'associer à plusieurs et avoir une dimension européenne et que nous relancerons alors, ce que j'appellerai la campagne d'adhésion un peu comme les montois et les montoises derrière le Car d'Or, pour faire en sorte que d'ici février, la fin février qui serait la date du deuxième examen que nous aurions à présenter, on puisse avoir cette adhésion. Beaucoup de citoyens se demandent exactement ce dont il s'agit, je rappelle la procédure: il y a un jury de 13 personnes dont le président est un britannique, c'est ce jury de 13 personnes, des personnalités européennes, il y en a 7 qui ne sont pas belges, 6 belges, 3 néerlandophones, 3 francophones. Nous avons présenté le dossier une première fois en début juin, quelques jours avant les élections, nous avons été retenus, nous présentons le dossier définitif. Le dossier définitif est présenté d'une manière très formelle, en fonction de règlements et directives européennes; Si nous sommes retenus, je dirai qu'à ce moment-là le travail s'intensifie et nous allons lancer dès le début janvier, une campagne de boîte à idées, je sens que beaucoup de personnes voudraient d'une manière plus simplifiée que ce qui est possible de faire maintenant notamment via le site internet, faire en sorte que des idées puissent aboutir à la fondation 2015, puissent être examinées, mais je redis ici, ce n'est pas n'importe quel projet, n'importe quelle idée qui peut être retenue, il y a deux exigences, il y a une exigence de pluridisciplinarité, en d'autres termes, une association A qui fait quelque chose ne peut pas venir en disant je vais faire A+. Voilà et dans ces cadres-là on a créé le Carré des Associations et pour qu'il y ait plus d'espace à Mons, j'en reviens au dossier, on essaye, parce que c'est un

grand problème d'avoir des lieux disponibles pour les associations à Mons, on s'ouvre et on loue l'Echo des murs. Voilà.

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

7^e Objet: Autorisation d'ester en justice contre des personnes redevables envers la Ville de Mons de la redevance pour la mise à la crèche de leur(s) enfant(s). Contentieux Crèche

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Au 7 on nous donne une liste de familles ou de personnes qui sont en défaut de paiement pour le séjour à la crèche de leur ou de leurs enfants. Pourquoi ne pas indiquer que ces personnes peuvent s'adresser au CPAS qui soit les aidera, soit leur donnera une règle de conduite pour ne plus être redevables de différentes sommes à la Ville. Voilà la question que je pose.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'une manière générale, quand on en arrive à ce stade-ci donc toutes les procédures sont épuisées. Vous savez que nous avons en termes de petite enfance un positionnement qui est tout à fait raisonnable par rapport à la moyenne des villes des Wallonie, on est plutôt bien positionné. Mais même quand on est raisonnablement positionné en nombre de places, je ne parle pas uniquement des crèches mais de la petite enfance, c'est clair que par rapport aux besoins réels de nos citoyens, nous manquons de places. Bon, ce n'est pas une question de mauvaise volonté, c'est une question d'argent. On y reviendra dans les prochaines semaines. C'est clair que les personnes qui éprouvent des difficultés vont au CPAS, mais en général, les crèches ont une mission particulière notamment pour les personnes qui travaillent, les parents qui travaillent pour permettre justement à ces personnes d'exercer leur profession et de s'en sortir dans l'exercice de leur profession car parfois les difficultés familiales sont telles que le fait de ne pas pouvoir placer son enfant dans une crèche fait que sur le plan professionnel il y a des handicaps sérieux. Bien, tout ce qui concerne alors le domaine social, les gens qui relèvent du domaine social sont aidés par le CPAS et s'il y en a qui vont à la crèche ils sont aidés dans le cadre des procédures du CPAS. Mais ici, manifestement ce sont des gens qui ont fait appel à la crèche, mis leur enfant mais qui n'ont pas payé et après de multiples rappels, après avoir tout tenté, on s'est retrouvé devant cette obligation d'aller en justice. On le regrette mais je crois qu'il faut le faire, il y a trop de demandes que pour avoir des places qui seraient utilisées par des parents qui n'assumeraient pas pleinement les responsabilités qui sont les leurs après toutes les procédures que nous connaissons. Voilà.

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

9^e Objet: Délégation de signature de Monsieur le Secrétaire. Cel. Mobilité Dél./090907

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

10^e Objet: Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Intercommunale du Bois d'Havré, le 24 novembre 2009 – Ordre du jour: nouveaux statuts adaptés en fonction du CDLD. Approbation. Gestion f. Intercom. IBH Adapt.st./CDLD

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

11^e Objet: ASBL Maison du Jazz en Hainaut – Compte de l'exercice 2008.
Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008/ASBL/036

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

12^e Objet: ASBL Maison du Jazz en Hainaut – Budget de l'exercice 2009.
Approbation. Gestion f. C/PQ/B2009/ASBL/037

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

Entrée de M. DUPONT X. = 40 présents

13^e Objet: Remise en état du pavage de la rue des Clercs à Mons – travaux subsidiés – Programme « Convergence » 2007-2013 – Feder. Approbation du décompte final.
3^e/2^e E/2009/CONV/2007.421.078.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

14^e Objet: CPAS. Approbation des modifications budgétaires n° 3 – exercice 2009.
Service ordinaire et service extraordinaire. Gestion F. CPAS

Mme Laurette PREVOT, Conseillère: Pour cette modification budgétaire, l'équilibre n'est atteint que par une ponction sur le fonds de réserve de près de 415.000 euros donc c'est quand même une modification qui annonce des jours difficiles. Je dirai que nous aurons l'occasion de débattre de notre point lors de la présentation du budget. Donc, pour faire court, j'ai quand même retenu seulement quelques éléments. Il nous semble à nouveau que Mons, vu ses difficultés, compte beaucoup sur son CPAS et c'est assez paradoxal, le CPAS existe pour aider les citoyens en difficultés et non pour résoudre les problèmes financiers de la Ville.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre: Qui dit ça?

Mme Laurette PREVOT, Conseillère: Nous, moi! Nous en avons déjà parlé mais les exemples ne manquent pas. Nous avons un grand nombre de personnes « article 60 » qui sont payées par le CPAS et qui travaillent pour la Ville. Malgré ses engagements en 2005, la Ville bloque le montant de la prise en charge du déficit des MRS d'Havré que, soit dit en passant, le CPAS a dû reprendre à l'insu de son plein gré et je ne parle pas de la subvention annuelle de la Ville qui est inchangée depuis plusieurs années. Alors, il y a aussi le fait, il est vrai que la nouvelle MRS et la rénovation de la Chapelle St-Quentin pèsent très lourd sur les finances du CPAS, pour cette MRS, M. le Président nous a parlé d'un montant total de 24 millions d'euros avec 7 millions de subsides si mes souvenirs sont bons et si mes souvenirs sont bons aussi, c'est beaucoup plus qu'au départ. Donc, je pense qu'il y a aussi le fait que nous avons très peur que tous ces travaux une fois encore obèrent un peu et gênent un peu les missions plus éminemment sociales du CPAS comme par exemple ce que j'ai relevé la rénovation des habitations sociales, j'ai relevé les escaliers pour des habitations sociales qu'on a remis, la lutte contre l'humidité pour d'autres et voilà, ce sont quand même des choses très importantes qui ont été mises au budget depuis un moment et qui sont de nouveau reportées. Donc, nous suivrons notre collègue du CPAS et nous voterons non sur ce point. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Echevin-Président du CPAS: Nous sommes en train de travailler effectivement sur le budget qui vous sera présenté le mois prochain. Donc, actuellement le fonds de réserve permettra d'équilibrer le budget 2010, donc là vous aurez les informations. Concernant les rénovations des habitations sociales, il faut quand même savoir que nous avons 17 maisons dont nous avons équipé les greniers au niveau isolation, voire chambres complémentaires et qu'il y a 13 maisons de transit qui sont en cours d'achèvement au niveau des travaux de peinture. Donc, sur les 140-150 habitations que nous avons, il y a effectivement une programmation de remise en état toujours évidemment dans un budget où on est parfois un peu optimiste en début d'année et la charge des services techniques fait que, au fur et à mesure que l'on évolue dans l'année, on se rend compte que tous les travaux ne

seront pas nécessairement réalisés au cours de l'exercice et finalement on nettoie en fait le budget extraordinaire et on les reporte sur l'année suivante mais là je crois que c'est un exercice assez classique, on est parfois trop ambitieux en début d'année et effectivement, cette année on a pour principal objectif de terminer la maison de repos et de terminer la remise en état de la Chapelle qui ont pris effectivement beaucoup d'énergie au niveau des services. Et quant aux subsides, c'est aux environs de 9 millions d'euros que nous avons pour la maison de repos.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je voudrais ajouter que l'intervention communale dans la modification budgétaire reste à 11.300.000 euros et que tout cela s'inscrit dans un budget le mieux maîtrisé possible, on y reviendra lors du prochain Conseil communal et vous prendrez une fois encore la mesure de l'importance que nous accordons à la dimension sociale quand on examinera les budgets CPAS et Ville ensemble mais on comprend ce que vous dites, Madame, on essaye de faire pour un mieux, le Président du CPAS vient de l'indiquer et je voudrais une fois encore saluer la qualité du travail du personnel du CPAS mais ici comme ailleurs, dans le monde que je connais de mortels, des miracles financiers je n'en ai pas encore vu mais, cela ne m'empêche pas d'imaginer une prière ou l'autre mais pour le moment, nous en reparlerons en détail entre nous le mois prochain mais rien n'est simple. Personne ne veut payer, ce que l'on peut comprendre mais tout le monde veut les services qui soient des services publics depuis les bons hôpitaux jusqu'à la bonne résonnance magnétique, des bonnes routes, des bonnes écoles etc., etc.. et des bonnes pistes cyclables et une mise à disposition de vélos dans des conditions tout à fait modestes. Et je partage tout cela, je partage ces envies mais bon, nous en reparlerons entre nous.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

36 OUI: Mme HOUDART C., MM. MILLER R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., BAILLY E., DEPLUS J.P., Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., MM. ROSSI B., DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., LECOCQ J.M., MERCIER W., Mmes POURBAIX J., MERCIER A.M., MOUCHERON S., M. MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., JOB S., M. TONDREAU E., Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mme BOUROUBA F., M. DI RUPO E.

3 NON: M. VISEUR J.P., Mme PREVOT L., M. DUBOIS C.

1 Abstention: M. TRANCHANT A.

ADOPTE - 20^{ème} annexe

15° Objet: ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

a) Création de classes maternelles au 01.10.2009. 8°/1°/64

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

b) Suppression de classes maternelles au 01.10.2009. 8°/1°/64

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

c) Modification de la délibération du 09.06.2009 portant sur les ouvertures de classes maternelles dites « d'été » au 05.05.2009. 8°/1° 64

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

16° Objet: Transformation de l'ancien café « Le phare » à Jemappes en un immeuble de bureau. Approbation de l'avenant n° 4.

3°/1° E/2005.PGV.832.211/BA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je suis passé hier soir en allant vers Pirette, c'est quand même pas mal la rénovation du Phare à Jemappes, cela a de l'allure. Il faut le dire, on dit tellement du mal que de temps en temps il faut quand même qu'on dise du bien nous-mêmes!

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

17° Objet: Aménagement des abords de la Chapelle Saint-Macaire à Obourg. Approbation du cahier spécial des charges revu, des clauses techniques et de l'estimation revue. 3°/2° E/2009.PGV. 790.106.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

18° Objet: Quatrième amendement au budget de l'exercice 2009. Gestion f. MB4/2009

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Il n'y a pas une petite présentation, il nous a donné des bonnes nouvelles en Commission, il peut les répéter en séance publique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin, il semblerait que vous soyez porteur de bonnes nouvelles?

M. Richard MILLER, Echevin: Oui, avec un bémol. J'ai effectivement dit que nous terminions cet exercice budgétaire 2009 avec quelques bonnes nouvelles. En clair, nous présentons un quatrième amendement à notre budget qui est en équilibre, l'amendement. Nous avons reçu des moyens complémentaires de la Région Wallonne pour le fonds des communes et le rendement à l'IPP est en augmentation, donc c'est le rendement, ce n'est pas le taux à l'IPP, le rendement est en augmentation de 2.534.000 euros. Ces différents éléments mis ensemble nous amènent à présenter un amendement budgétaire qui permet l'augmentation de nos provisions. Nous terminions avec des provisions pour risques et charges pour un montant de 2.334.000 euros; après les quelques nouvelles que je viens d'évoquer, nous clôturons à l'exercice avec des provisions pour un montant de 5.614.772 euros. Mais, comme je l'ai dit en commençant, j'ai présenté ces informations, ces nouvelles avec un bémol en disant que cela n'enlèverait rien aux difficultés budgétaires et financières de la Ville et donc nous avons pris rendez-vous pour le débat budgétaire à l'occasion du budget 2010.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ces informations, que fait-on de cet amendement? Je suppose que vous êtes contre puisque vous avez voté contre le budget?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Je voulais quand même dire un mot parce que c'est vrai qu'il y a quelques bonnes nouvelles dans cet amendement budgétaire et qu'il y avait aussi un bémol et le bémol c'est surtout le fait qu'on a prélevé 10 millions d'euros du boni global vers les réserves ordinaires, enfin cela c'est de la technique un peu comptable, je n'ai pas lieu de développer cela ici mais cela veut dire qu'on prévoit déjà de pouvoir les utiliser, de pouvoir utiliser ces 10 millions d'euros lors de la confection du budget 2010. Donc, on peut déjà, suite à cet amendement budgétaire déduire que le budget sera en déficit d'au moins 10 millions d'euros hors prélèvements évidemment mais nous en reparlerons le mois prochain comme vous avez dit et en attendant, puisqu'il y a des bonnes nouvelles, on ne va pas voter contre mais quand même par cohérence avec les votes budgétaires précédents, on va s'abstenir.

M. Richard MILLER, Echevin: Je remercie M. le chef de groupe pour son appréciation et également pour le fait, de façon tout à fait fair-play, il s'abstienne par rapport aux quelques bonnes nouvelles. Cela étant M. le chef de groupe, je voudrais vous dire que l'utilisation des 10 millions que vous avez évoqués, avec lesquels nous constituons un fonds de réserve, cela ne signifie pas ipso facto que nous allons les utiliser pour combler un déficit de 10 millions d'euros qui serait quelque chose de mathématique. C'est tout le travail budgétaire auquel le

Collège est attelé et bien entendu il y aura des propositions, il y aura des pistes, il y aura des décisions qui vous seront présentées dans le cadre du débat budgétaire. Mais donc il y a effectivement la constitution d'un fonds de réserve pour 10 millions d'euros repris sur le boni global, cela ne signifie pas ipso facto ou mathématiquement ou arithmétiquement que nous allons présenter un budget de cet ordre-là, il y aura un débat budgétaire fort important en la matière.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: On voit dans un mois!

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Très bien.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Logiquement au vote précédent, on s'abstiendra aussi sur cet amendement-ci.

L'Assemblée passe au vote de l'amendement ordinaire qui donne le résultat suivant:

32 OUI: Mme HOUDART C., MM. MILLER R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., DEPLUS J.P., Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., MM. ROSSI B., DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., LECOCQ J.M., Mme POURBAIX J., M. MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., JOB S., M. TONDREAU E., Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mme BOUROUBA F., M. DI RUPO E.

8 Abstentions: MM. BAILLY E., VISEUR J.P., MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON S., PREVOT L., MM. TRANCHANT A., DUBOIS C.

ADOPTÉ - 26^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote de l'amendement extraordinaire qui donne le résultat suivant:

32 OUI: Mme HOUDART C., MM. MILLER R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., DEPLUS J.P., Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., MM. ROSSI B., DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., LECOCQ J.M., Mme POURBAIX J., M. MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., JOB S., M. TONDREAU E., Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mme BOUROUBA F., M. DI RUPO E.

8 Abstentions: MM. BAILLY E., VISEUR J.P., MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON S., PREVOT L., MM. TRANCHANT A., DUBOIS C.

ADOPTÉ - 27^{ème} annexe

19^e Objet: Fabrique d'Eglise Sainte-Waudru à Mons. Restauration des orgues de la Collégiale. Mode de financement – accord de principe et engagement. Avis. Gestion f. 79002

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Dossier important: la restauration des orgues de la Collégiale Ste-Waudru. Accord de principe et engagement. Qui serait contre? Vous serez contre, M. VISEUR?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: C'est une mauvaise façon de me donner la parole... Donc, effectivement c'est un point important et c'est un point important y compris financièrement puisque la restauration des orgues de Ste-Waudru coûtera en principe 1.218.000 euros, c'est-à-dire à peu près 50 millions de francs belges, c'est quand même pas mal. Ceci dit, je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire mais cette dépense sera en partie subsidiée mais le dossier ne dit pas quel est le taux de subsides que l'on peut espérer. Et cela me gêne un peu quand même de prendre une décision de principe alors qu'on ne sait même pas ce que cela va coûter à la Ville, en tout cas moi je n'ai pas vu de taux de subsidiation dans le dossier. Si j'ai mal regardé, dites-le moi que l'on sache un peu plus clairement ce que cela coûtera à la Ville avec plus de précisions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin, en espérant que vous allez avoir une réponse qui va convaincre parce que je n'imagine pas Ste-Waudru sans ses orgues, ne serait-ce qu'au moment de la Descente de la Châsse, ça va quand même être compliqué. Allez-y.

M. Richard MILLER, Echevin: Très bien, je pense que tout le monde en conviendra et j'ai bien entendu la façon dont M. VISEUR a introduit son intervention, je pense que ne pas procéder à la rénovation de ce patrimoine exceptionnel que sont les orgues de Ste-Waudru ce serait inacceptable et je pense que vis-à-vis de la mission de transmission du patrimoine qui est celle de l'autorité publique, je crois que nous devons vraiment procéder à cette restauration. Alors, je ne vais pas être plus long mais je pense que M. le Bourgmestre en dira davantage, étant donné le projet de Mons Capitale Européenne 2015, cette rénovation est fort importante. Je réponds de façon précise à votre question, M. le chef de groupe, l'opération pourrait être subsidiée pour un montant de 60% par la Région Wallonne. Il y a deux parties, la partie instrumentale réellement instrumentale, c'est un montant de 60% de subsidiation; pour ce qui concerne le buffet, donc je suppose que c'est le meuble dans lequel se trouve la partie instrumentale, c'est 95%.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bon, ce que je suggère parce que je suis sensible à ce que vous dites, M. VISEUR, ici ce n'est qu'un avis, donc on ne dit pas qu'on est d'accord, on est dans un avis pour permettre à la Fabrique d'église d'avancer mais eu égard aux bonnes relations que nous entretenons avec les Fabriques d'églises, il va sans dire qu'une fois la pré-

étude et puis l'étude réalisées, on doit en discuter pour voir à quel moment et avec quels moyens financiers, nous pourrons faire en sorte de restaurer le buffet et les orgues elles-mêmes. Mais, il faut reconnaître qu'on doit le faire. Cela fait partie de ce patrimoine dont nous héritons, nous sommes fiers du patrimoine que l'on a, c'est un entretien qui coûte une fortune et je vous passe le détail, le jour où il faudra rénover la façade de l'Hôtel de Ville, je ne vous cache pas que chaque fois que je vois les montants qu'on suggère, je n'ose pas venir au Conseil communal. Mais, un jour il faudra le faire parce que vous voyez que cela cliquote de temps en temps et que si une pierre tombe, voilà le Bourgmestre encore à nouveau dans de beaux draps, après les nids de poule, ce seront les pierres de l'Hôtel de Ville. Donc, je vous comprends mais je vous suggère quand même d'être unanime, Ste-Waudru vaut bien une messe!

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

20^e Objet: ASBL « Piétonnier Montois » - Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008/ASBL/042

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

21^e Objet: Régie de Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine. Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008/034

22^e Objet: Régie de Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine. Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2009/035

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Oui les deux, c'est la Régie de Quartiers Mons-Frameries-Colfontaine. Donc, j'ai constaté à la lecture du dossier que cette Régie de Quartiers faisait des substantiels bénéfices puisqu'on en était à 25.450 euros à l'exercice propre de 2008 et on cumule de 250.000 euros de bénéfices au cumul. La Ville de Mons paye un emploi temps plein mais il semble, à la lecture du dossier, que cette Régie dont l'objectif est de remettre des gens au travail mais au-travers de petits boulots, on parle notamment de tondre des pelouses, que cette Régie travaille surtout pour Toit et Moi, les habitations sociales Toit et Moi. D'où deux questions: d'abord est-ce qu'il est normal que cette Régie accumule les bénéfices, est-ce que c'est pas faute de projets qu'il y a des bénéfices qui s'accumulent? Et

deuxièmement, est-ce que ce n'est pas un peu un mélange des genres que de payer sur le compte de la Ville du personnel qui est au service de Toit et Moi?

M. Nicolas MARTIN, Echevin: M. le chef de groupe, merci pour votre intervention. Comme je vous l'ai indiqué en Commission, il ne faut pas avoir une lecture figée des comptes qui sont présentés au niveau des asbl, en l'occurrence ici les montants que vous citez ont été accumulés dans l'optique de réaliser une dépense exceptionnelle sur l'exercice 2010, à savoir l'acquisition de trois véhicules, ce qui devrait représenter un montant important pour l'asbl qui est une petite asbl, de même qu'il y a des montants qui ont été accumulés et qui doivent servir à payer des dettes qui ont été accumulées. Donc sur les capitaux propres qui ont été cumulés, je dirais qu'il n'y a pas d'approche anormale à la vue de ce que nous avons pu examiner en Commission. Pour ce qui concerne le personnel qui est mis à disposition, voilà la Régie de Quartiers est une initiative qui a été soutenue en son temps par la Région, par les communes, ici en l'occurrence Mons-Frameries-Colfontaine, je pense qu'il y a un travail de qualité qui a été effectué dans des quartiers qui sont des quartiers difficiles avec une volonté d'impliquer les jeunes de ces quartiers dans l'entretien des cités, donc je crois que l'objectif poursuivi est intéressant. Néanmoins, on ne vous cache pas qu'à la lumière de ce que le Bourgmestre et l'Echevin des Finances vous ont indiqué tout à l'heure, tout ce qui concerne les mises à disposition de personnel en faveur de structures tierces dont les asbl fera l'objet d'un screening particulièrement pointilleux de la part de la Ville dans le cadre du budget 2010 et on aura sans doute l'occasion d'en discuter à ce moment-là.

ADOPTE à l'unanimité - 30 et 31^{ème} annexes

23° Objet: Revitalisation urbaine du quartier du Béguinage. Renonciation à l'accession au profit de la S.A. Lixon. Phase 2 et acte de base, relatif à la réalisation du complexe de parkings qui sera dénommé « Les Parkings du Nouveau Béguinage ». Cellule foncière RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

24° Objet: ASBL MONSPORTS – Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008/ASBL/038

25° Objet: ASBL MONSPORTS – Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2009/ASBL/039

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Là aussi c'est une asbl qui reçoit des subsides importants de la Ville. Donc, en 2008, elle a reçu 332.000 euros de subsides directs et en plus la Ville paie la part non subsidiée de personnel APE qui est mis à disposition de cette asbl, cela coûte en plus 109.000 euros. Donc, la question quand même est de savoir que fait-on de cet argent? Et la première réponse c'est d'abord qu'on fait du bénéfice. Là aussi cette asbl fait du bénéfice mais ce qui est quand même interpellant, c'est qu'en 2008 elle fait 348.000 euros de bénéfices alors qu'elle a reçu 332.000 de la Ville de Mons, on pourrait conclure en gros que ce sont les subsides de la Ville de Mons qui sont le bénéfice de l'asbl, si elle ne touchait rien en subsides, elle ne serait de toute façon pas en déficit. Au total, elle a 662.000 euros de bénéfices ou cumul. Ce qui me semble un peu, beaucoup même, sujet à caution, c'est qu'on paie avec cet argent 48.000 euros par an à l'équipe de basket, donc l'Union Mons-Hainaut pour payer le salaire de leur manager, c'est-à-dire en clair Thierry Wilquin, c'est mis tel quel dans le dossier. C'est donc la Ville qui une fois de plus paie pour le sport professionnel, il s'agit ici d'une équipe qui n'est pas composée de montois ou de gens de la région, c'est quasiment une équipe entièrement composée de mercenaires américains. Alors, ceci vient après de très nombreuses autres interventions financières de la Ville encore une fois pour le basket et pour le foot et je répète que pour nous, le sport business ne doit pas être à charge des pouvoirs publics. Pendant ce temps-là, vous nous avez signalé, M. le Bourgmestre en Commission que par exemple le parcours santé du Bois d'Havré était en très mauvais état, il y a donc bien une différence importante entre ce qu'on fait pour le sport pour tous et ce qu'on fait pour le sport professionnel. Et enfin, j'ai remarqué dans les comptes de 2008 qu'il y avait une ligne « don » de 15.000 euros pour un ou plusieurs dons, c'est sans explication et donc j'avais demandé à l'Echevin que nous ayons des explications sur ce point-là en séance publique, qui était bénéficiaire d'un don de 15.000 euros de cette asbl.

M. Achile SAKAS, Echevin: M. le Conseiller, si vous permettez je vais commencer par les 109.000 euros que vous parlez que la Ville paie, il ne faut pas oublier que c'est compensé par des subventions APE de 68.000 euros, donc pour 6 ouvriers la Ville paie 41.000 euros, je ne crois pas que c'est excessif. Alors, pour ce qui est des dons que vous dites, c'est de la fourniture de matériel que l'on donne aux associations sportives, c'est-à-dire des filets de basket, des sacs de boxe, un tatami, donc c'est pris en charge par l'asbl Monsport. Alors, je rappelle que cette asbl gère deux domaines: les affaires sportives de la commune en général et les grandes infrastructures sportives. La subvention annuelle totale en 2002 s'élève à 332.000 euros comme vous dites, naturellement avec les deux clubs, le soutien en diverses manifestations sportives, la constitution de provisions pour la construction de nouvelles

infrastructures sportives, notamment le projet que tous les clubs régionaux attendent pour les terrains synthétiques, cette subvention permet à l'asbl de terminer en léger boni. Le boni annoncé dans les comptes 2008 de 348.000 euros ne correspond pas à la réalité. En effet, ce chiffre s'explique par le fait que deux recettes importantes à cheval entre 2007 et 2008 ont été imputées uniquement sur le compte 2008 par leur comptable pour des questions de facilité. En fait, en 2007, il existait encore deux asbl: l'Invest et le Centre Montois des Jeunesses Sports et Loisirs. Il était plus simple d'inscrire les recettes 2008 sur la seule asbl Monsport. Ces recettes sont le ballodrome de Villers-St-Ghislain pour un montant de 235.000 euros, une vieille créance de 123.000 euros de l'Albert, donc vous avez compris que l'important boni de 2008 compense en fait le mali de 2007. En ce qui concerne les 662.000 euros de capitaux propres, ils sont la trésorerie essentielle afin de démarrer tout projet de construction. La Région Wallonne n'avancé jamais des deniers mais ne remboursant que sur preuve de factures. Sans trésorerie, pas de construction possible. Alors, pour le point de M. Wilquin: le 1^{er} janvier 2003, le Conseil d'Administration CMSJL où je le rappelle, tous les partis démocratiques étaient représentés, a décidé de soutenir le club de Mons-Hainaut en pleine ascension à l'époque, en prenant en charge le salaire de M. Wilquin, Manager indispensable à la gestion du club. Depuis cette date-là, il me semble que l'investissement de la Ville fut judicieux puisque Mons-Hainaut a largement contribué à l'image de la Ville de Mons: Coupe de Belgique, Vice Champion d'Europe, Vice Champion de Belgique. Actuellement la convention de M. Wilquin est reconduite tous les deux ans et court encore jusqu'au 31/08/2010. Le salaire de M. Wilquin est pris en charge par l'asbl Monsport et rembourse donc la Communauté Française. Merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Oui, bon, d'abord sur les chiffres, nous avons un désaccord parce que les 109.000 euros c'est la part non subsidiée des APE, il y a un tableau avec tous les APE et j'ai fait l'addition de ce que chacun coûte et on arrive à 109.000 euros, mais enfin, on ne va pas pinailler là-dessus, ce n'est pas cela l'important. Vous me parlez d'un terrain synthétique et vous dites que tous les clubs de la région attendent un terrain synthétique mais il y en a surtout un qui l'attend, c'est surtout l'Albert, c'est-à-dire que si on capitalise au sein de Monsport, c'est pour investir de nouveau dans l'Albert, dans le stade Tondreau où il y a quand même eu beaucoup d'investissements. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas d'autres qui joueront mais c'est quand même une demande, on en a déjà parlé plusieurs fois au Conseil communal, c'est d'abord une demande de l'Albert et cela va coûter très cher ce terrain synthétique. Bon, maintenant je n'ai rien contre le basket, tant mieux si l'Union Mons-Hainaut fait de bons résultats mais est-ce que cela justifie que c'est la Ville qui doit

payer le salaire de son manager? Moi, je regrette, c'est un choix politique que je ne partage pas. Et enfin dans votre réponse, vous ne me dites pas un mot de ce don de 15.000 euros, je vous avais pourtant posé la question en Commission, donc je suppose que vous avez eu le temps de vous renseigner où avaient été ces 15.000 euros, vous n'en n'avez rien dit en tout cas dans votre réponse.

M. Achile SAKAS, Echevin: Je crois que je vous ai donné l'explication, c'est de la fourniture que l'on donne aux associations sportives. Donc, demain, admettons qu'il y ait un panneau qui est cassé, je vais prendre l'exemple de Flénu, on va changer le panneau. Il y a le filet qui est cassé notamment ici à la Place du Parc, on va changer le filet et c'est Monsport qui paie. Ce n'est pas un don à une association.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Que cette ligne de dons représente cela, c'est un montant tout rond et par ailleurs il y a des dépenses d'investissements dans les clubs qui se justifient, je ne dis pas le contraire, mais cette ligne de dons dans les comptes n'a pas l'air de représenter des dons en matière comme vous le dites, des filets etc.. Cela a l'air d'être un don qui a été fait de 15.000 euros et pour lequel on n'a pas d'explications.

M. Achile SAKAS, Conseiller: Comme je vous dis c'est uniquement de la fourniture, demain on me demande des filets de basket...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: donc c'est un chiffre tout rond comme cela, 15.000, c'est bizarre quand même. Ce sont des comptes, ce ne sont pas des budgets.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vraisemblablement, les montants et c'est pour cela que c'est un compte rond et je comprends votre interrogation, c'est qu'on a vraisemblablement donné aux associations les montants demandés pour telle ou telle intervention d'urgence et que ces montants sont ronds. J'imagine qu'on n'a pas été donner 1.232,46 euros et qu'on a peut-être donné 1.500 ou 1.000 et que c'est pour cela que vous retrouvez un chiffre rond de cette nature, selon toute vraisemblance. Donc, c'est transféré, envoyé aux associations qui elles-mêmes interviennent sur base de ce que dit l'Echevin sur ce qui est d'urgence pour un certain nombre d'interventions. Il n'y a pas d'autres explications sinon vous auriez eu raison, si nous payons nous-mêmes les interventions, il y aurait des euros et des virgules et des cents. Une petite explication en ce qui concerne les terrains synthétiques, vous voulez l'écouter?

M. Achile SAKAS, Echevin: M. VISEUR, les terrains synthétiques, ce n'est pas pour l'Albert. On a une demande, comme vous savez, on a quand même 11 clubs de football dans le Grand Mons, on a un club de rugby, donc ces clubs n'ont pas les moyens, un terrain synthétique coûte à peu près 500.000 euros, donc ils doivent introduire une demande mais comme ils n'ont pas d'agent, donc Invest va les aider pour pouvoir avoir des subsides de 75%

à la Région Wallonne. Une fois qu'ils auront les subsides de 75%, nous on va les financer à moitié, donc les 25% qui restent en disant, et le club va payer aux alentours de 2.000 à 2.500 euros par an.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: On verra qui l'utilisera surtout, c'est tout ce que je peux dire.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: En ce qui concerne les comptes et bilans, c'est mathématique donc s'opposer cela n'a pas vraiment de sens, voilà. Par rapport au budget donc j'ai été attentive à ce qui a été dit, il faudra quand même que l'on ait une réflexion à un moment donné par rapport au salaire du manager de Mons-Hainaut qui pose question. Donc, on s'abstiendra sur le budget même si Monsport ne gère pas que les clubs de haut niveau de la région de Mons. Par ailleurs, la réflexion de M. VISEUR est intéressante à ce niveau-ci, au niveau de l'asbl, mais on avait déjà fait la remarque par rapport à Tanks In Town puisqu'on est parti en fait d'un boni de l'asbl, ce serait peut-être intéressant, j'entends qu'il y aura un screening des dépenses pointu pour le prochain budget, de voir aussi quelles asbl font, à un moment donné, un bénéfice substantiel et de voir la part de la Ville dans ces budgets, de les revoir probablement à la baisse, le but d'un subside à un moment donné, c'est de voir l'asbl voler de ses propres ailes et donc c'est une réussite aussi pour la Ville. Et donc je pense que ce sera intéressant de voir aussi ces points-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok, donc on a bien compris qu'il fallait faire un screening, depuis que c'est Boriwood, c'est le nouveau mot à la mode, le screening des asbl, mais vous avez raison sur le fond. Donc, je retiens que pour le 24 c'est oui et le 25 c'est abstention. Je le dis avec humour mais vous avez raison, il va falloir que l'on regarde l'ensemble des institutions qui bénéficient de près ou de loin des interventions de la Ville, c'est juste.

L'Assemblée passe au vote du 24^e objet qui donne le résultat suivant:

36 OUI: Mme HOUDART C., MM. MILLER R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., BAILLY E., DEPLUS J.P., Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., MM. ROSSI B., DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., LECOCQ J.M., MERCIER W., Mmes POURBAIX J., MERCIER A.M., MOUCHERON S., M. MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., JOB S., M. TONDREAU E., Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mme BOUROUBA F., M. DI RUPO E.

4 NON: M. VISEUR J.P., Mme PREVOT L., MM. TRANCHANT A., DUBOIS C.

L'Assemblée passe au vote du 25^{ème} objet qui donne le résultat suivant:

32 OUI: Mme HOUDART C., MM. MILLER R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., DEPLUS J.P., Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., MM. ROSSI B., DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., LECOCQ J.M., Mme POURBAIX J., M. MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., JOB S., M. TONDREAU E., Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mme BOUROUBA F., M. DI RUPO E.

4 NON: M. VISEUR J.P., Mme PREVOT L., MM. TRANCHANT A., DUBOIS C.

4 Abstention: MM. BAILLY E., MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON S.,

ADOPTE - 34^{ème} annexe

26^e Objet: ASBL Patrimoine et Traditions de Messines – Compte de l'exercice 2008.
Approbation. Gestion F. C/PQ/C2008/ASBL/040

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

27^e Objet: ASBL Patrimoine et Traditions de Messines – Budget de l'exercice 2009.
Approbation. Gestion f. C/PQ/B2009/ASBL/
041

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

28^e Objet: Demande d'inscription de crédits en modification du budget ordinaire 2009
de la Régie foncière de la Ville de Mons. Régie foncière RCC RF/PaTH026

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

29^e Objet: Approbation du nouveau règlement relatif à l'exploitation d'un service de taxis.
Cel. Mobilité Taxis/règl./091029

30^e Objet: Taxis – Fixation du prix de la course. Cel. Mobilité Taxis/Prix/091029

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Moi je voudrais dire que pour raisons personnelles, j'ai été amenée à prendre des taxis parfois plusieurs fois par jour. J'ai remarqué que pour une même centrale, le prix de la course pouvait être très variable, avec différents

chauffeurs. N'y a-t-il pas moyen cependant d'établir un consensus entre directeurs et chauffeurs, pour que ces différences n'existent pas ou n'existent plus?

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine: Normalement il ne doit pas y avoir de différence, il y a un tarif qui est imposé, vous allez d'ailleurs voter la fixation du prix de la course, le dossier suivant, donc c'est la Ville qui avec les directeurs taxis a décidé d'un montant fixe, on ne peut pas déroger à ce montant-là.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Et bien je vais peut-être vous étonner mais cela peut varier de 6 euros à 9 euros.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pour la même course, c'est cela?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Exactement.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine: Si vous faites une course intra-muros, jusqu'à l'heure d'aujourd'hui, c'était 6 euros. Si vous faites une course intra-muros pendant la nuit à partir du 1^{er} janvier, puisque cela prendra cours au 1^{er} janvier, ce sera 6 euros + 2 euros de prise en charge pour les heures nocturnes, mais normalement c'est 6 euros.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Non, c'était pendant la journée et j'ai eu différents chauffeurs pendant un petit peu plus d'une semaine et je ne sais pas s'ils se sont vraiment mis d'accord ou bien s'ils ont trouvé que j'avais une tête à donner un peu plus mais, en tout cas...

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine: Nous avons réuni tous les directeurs de sociétés de taxis, nous avons discuté des prix avec eux, ils étaient tous d'accord pour les montants qu'on va leur imposer maintenant et normalement ils doivent appliquer ces montants-là. C'est sûrement un problème entre chauffeurs et directions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Donc, Madame, en perspective surtout de ce qui j'espère nous attend, aujourd'hui que décide-t-on? C'est qu'il y a le tarif de jour et j'imagine le tarif de nuit. Le tarif de jour qui est le tarif 1, c'est 1 euro par km aller-retour, donc c'est-à-dire 2 euros aller simple en extra-muros. Alors le tarif 2, c'est 2 euros par km aller-retour, donc 2 euros par km parcouru; les frais d'attente, c'est 20 euros de l'heure, la prise en charge de 6h au matin à 22h est de 2 euros et de 22h à 6h c'est de 4 euros. Et les parcours Ville intra-muros, il n'y a pas de prise en charge et c'est 6 euros de la journée et de 8 euros la nuit. Et donc, ce que l'on doit faire, c'est qu'il y ait des contrôles et si vous apprenez qu'il y a quelque abus que ce soit, n'hésitez pas à dénoncer ces abus, nous interviendrons bien entendu.

31° Objet: Règlement de la carte communale de stationnement dite « Riverain ». Cel. Station.

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 41 présents

32° Objet: Modification de la voirie communale consistant en la création d'une nouvelle voirie, Rue Brisée et l'Avenue du Shape à Maisières, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme en la construction groupée de 34 habitations unifamiliales, les travaux d'équipements comprennent voirie, égouttage, éclairage public, plantations et

espaces de jeux collectif. Approbation du projet.
Aménagement du Territ. et Permis AB 18916/AB

33° Objet: Modification de la voirie communale consistant en la création d'une nouvelle voirie dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la construction groupée de 34 habitations unifamiliales, Rue Brisée et l'Avenue du Shape à Maisières, approbation du tracé. Aménagement du Territ. et Permis AB 18916/AB

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Oui je voudrais intervenir pour les points 32 et 33, il s'agit ici de l'approbation du projet et du tracé en matière de voiries dans le cadre d'un projet de construction de 34 maisons unifamiliales à la rue Brisée. Alors, en fait on a quelques petites interrogations ou inquiétudes par rapport à cela, donc par rapport au projet même, en fait il y a deux dérogations au RCU. La première c'est que manifestement les parcelles qui normalement doivent compter un minimum de 8 ares, dans ce cas-ci ce ne serait pas le cas sauf pour une seule parcelle. La deuxième dérogation, c'est que le recul a été diminué pour ce projet-ci par rapport aux maisons existantes. Donc, ce sont deux premières remarques. Ensuite, ici il s'agit de créer une voirie, de construire 34 maisons, or à cet endroit-là on est dans une zone inondable, on sait déjà que le Shape qui a construit un abri anti-nucléaire doit pomper de façon systématique les eaux existantes pour que l'abri reste au sec, donc on se demande ce que cela va donner sur les terrains des riverains qui sont déjà implantés là, si on installe autant de nouvelles constructions. Voilà, le projet nous paraît un peu excessif pour la place où on le prévoit, en plus on accepte des maisons avec un étage, or à cet endroit-là ce sont vraiment tous des bungalows de plein pied donc cela va un peu jurer avec tout ce qui existe déjà. Voilà, j'avais des questions par rapport à cela, si vous aviez des réponses par rapport aux deux dérogations, par rapport au fait que ce soit une zone inondable et si vous pouviez nous donner plus d'informations à ce sujet.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Merci chère collègue, donc en tout cas en ce qui concerne les dérogations, il y a eu une enquête publique, il y a un collectif de citoyens qui s'est fait entendre par rapport à ces conventions. Les services techniques ont estimé que pour ces remarques le permis pouvait être proposé à la Région Wallonne puisqu'ici c'est la Région Wallonne qui va accorder et statuer sur les dérogations. En ce qui concerne l'égouttage, donc effectivement, c'est un terrain qui est inondable, il y a des ingénieurs qui ont fait de savants calculs et qui ont déterminé, ils pensaient à un certain moment mettre un bassin de rétention d'eau comme il n'y avait pas assez de place pour faire un bassin, ils ont prévu un dimensionnement de l'égouttage nettement supérieur à l'évacuation normale. Donc, tout cela a été étudié et calculé par des ingénieurs qui ont reçu une agrégation ad hoc. Voilà. Donc, c'est un projet qu'on aime ou qu'on n'aime pas mais c'est une demande du Shape en tout cas.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Donc, il n'est pas du tout envisageable de revoir le projet à la baisse en matière de nombre d'habitations ou en matière d'étage et de revoir s'il n'est pas possible de faire des bungalows de plein pied pour être homogène dans la zone?

M. Marc DARVILLE, Echevin: A ce niveau-ci, non. Donc, le dossier, il y a un promoteur qui rentre un dossier, je crois qu'il y a déjà eu des modifications par rapport à la demande de départ pour réduire, bon. Mais les promoteurs doivent quand même avoir une certaine rentabilité et en-dessous d'un seuil de rentabilité, ils ne feront rien du tout. Donc, je crois que les services d'urbanisme ont estimé que ce projet était, en l'état actuel, acceptable, ils ont décidé de proposer les dérogations à la Région Wallonne. Donc, c'est un processus normal, la Région Wallonne peut refuser les dérogations, alors nous serons obligés de refuser le permis. Donc, nous ne sommes que dans la première partie du permis d'urbanisme.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Non, malheureusement la loi est telle que le public ne peut pas intervenir, c'est la loi sinon on invalide nos décisions. Bien. Moyennant les explications de M. l'Echevin...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: oui, je voulais ajouter quelque chose, M. l'Echevin a bien confirmé qu'il s'agissait d'un lotissement dans une zone inondable. Cela me paraît toujours très scabreux, quelles que soient les techniques qui sont mises en œuvre parce que on nous chante sous tous les toits que le climat va changer, il se pourrait que les techniques que l'on mette aujourd'hui en place ne correspondront plus aux nécessités à l'avenir. Et donc, pour moi, faire des lotissements dans des zones inondables, cela me paraît toujours très scabreux et en tout cas on va s'abstenir sur ce dossier pour les points 32 et 33 parce que cela ne nous paraît pas la meilleure décision en cette matière.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Donc, pour être clair, vu le manque de place pour réaliser un bassin d'orage, l'auteur de projet a surdimensionné fortement l'égout d'eaux pluviales. Sur une partie du projet, cet égout permettra de stocker les eaux, sa capacité est 6 fois supérieure aux notes de calcul. Donc, il y a vraiment une marge de sécurité et il ne m'appartient pas de contester les notes de calcul d'une société experte en la matière.

L'Assemblée passe au vote du 32^e objet qui donne le résultat suivant:

33 OUI: Mme HOUDART C., MM. MILLER R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., DEPLUS J.P., Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., MM. ROSSI B., DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., LECOCQ J.M., Mme POURBAIX J., MM. LAFOSSE P., MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., JOB S., M. TONDREAU E., Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mme BOUROUBA F., M. DI RUPO E.

4 NON: MM. BAILLY E., MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON S.

4 Abstentions: M. VISEUR J.P., Mme PREVOT L., MM. TRANCHANT A., DUBOIS C.

ADOPTE - 41^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du 33^e objet qui donne le résultat suivant:

33 OUI: Mme HOUDART C., MM. MILLER R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., DEPLUS J.P., Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., MM. ROSSI B., DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., LECOCQ J.M., Mme POURBAIX J., MM. LAFOSSE P., MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., JOB S., M. TONDREAU E., Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mme BOUROUBA F., M. DI RUPO E.

4 NON: MM. BAILLY E., MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON S.

4 Abstentions: M. VISEUR J.P., Mme PREVOT L., MM. TRANCHANT A., DUBOIS C.

ADOPTE - 42^{ème} annexe

34^e Objet: Electrification pour les ambulants à Havré – Pose d'une armoire maraîcher et raccordement. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2009.426.103.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

35° Objet: La Roseraie à Jemappes – Construction d’une station de relevage.
 Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2009.766.217.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

36° Objet: Cimetières – Réfection des murs d’enceinte. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. E/2009.878.295.00/BD

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Vous vous souvenez que naguère j’étais déjà intervenue plusieurs fois pour qu’on puisse « sauver » certains monuments des cimetières qui me paraissaient à ce moment-là faire partie de notre patrimoine funéraire. Alors, cette fois-ci je ne pose pas de question, mais puisqu’on parle de trois cimetières - Cibly, St-Symphorien, Mons - dont on va restaurer les murs d’enceinte, j’aimerais livrer très rapidement une réflexion à partir de la Commission des cimetières qui vient d’être mise en place et que j’apprécie déjà beaucoup. J’ai eu l’impression aussi que, après bien des années, voilà qu’un de mes vœux a été exaucé. J’y ai vu des participants très intéressés par les propositions de Xavier Deflorenne avec lequel j’ai pu m’entretenir à la fin des heures de la Commission et lui est représentant du pouvoir de la tutelle et j’ai compris qu’il nous aidera à examiner tout point relatif à la gestion des sites funéraires. Comme nous avons bien des monuments témoins de notre patrimoine funéraire, je pense que cette Commission aura vraiment son rôle à jouer et je m’en réjouis. Voilà.

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin: Merci Mme MERCIER. Effectivement, nous avons eu une première réunion qui a été fructueuse et je compte avec la bonne volonté de chacun des membres participants, mener à bien les travaux de cette Commission et remettre des avis que le Collège et le Conseil pourront suivre s’ils sont réalistes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je voulais vous dire pour m’être intéressé personnellement au dossier avec M. l’Echevin et avoir rencontré le responsable que vous avez indiqué, nous essayons vraiment d’avancer. L’une des grandes difficultés notamment pour le cimetière de Mons-Centre, c’est que tout le cimetière ancien est classé, que ce classement nous honore mais en même temps, on ne sait pas désaffecter un certain nombre de sépultures, on n’en a pas les moyens, ni pour rénover des monuments funéraires de qualité. Alors, à titre personnel, je trouve qu’on classe tout, cela est bien mais en même temps il y a une dégradation

dramatique. Les grands amateurs de classement sont ravis, moi je trouve cela bien mais en même temps on n'avance pas. Donc, l'idée est qu'au lieu de classer tout le cimetière, c'est de faire une modification et de classer les monuments funéraires remarquables. Ceux-là seraient alors classés, les autres par des procédures que nous devons encore bien étudier avec les autorités compétentes. Quelqu'un avec la compagnie de pompes funèbres se chargera de désaffecter, de placer les nouveaux cercueils, de placer un nouveau monument funéraire avec des normes prescrites, le tout sous le contrôle de la Ville. Cela nous donnerait certainement de l'argent qui rentrerait, cela permettrait d'assainir les endroits qui sont vraiment des endroits qui gâchent l'ensemble de ce cimetière et avec les moyens, nous pourrions alors les réinjecter à la rénovation effective des monuments qui sont les plus remarquables. C'est un peu un projet de cette nature sur lequel nous travaillons depuis maintenant certainement 3 ans, c'est lent mais voilà vers ce que nous voulons aller en rappelant que c'est un des rares cimetières qui a la même conception que le Père Lachaise et que c'est un cimetière qui vraisemblablement dans le cadre de la Capitale Européenne de la Culture devrait rencontrer un grand succès car on me dit qu'il y a pas mal d'amateurs, de visiteurs de cimetières. Si vous allez à Buenos Aires, parmi le top 5 des lieux à visiter, on va visiter le cimetière et donc, forts de cet exemple de Buenos Aires, je me dis que ce qui est bon pour Buenos Aires de temps en temps, peut être bon pour Mons également.

ADOPTÉ à l'unanimité - 45^{ème} annexe

Entrée de M. HAMBYE = 42 présents

37^e Objet: Acquisition de poubelles publiques. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009.875.275.00/JG

Mme Laurette PREVOT, Conseillère: En septembre 2008 lors du point relatif au même marché, j'avais demandé qu'on étudie la faisabilité de disposer de poubelles permettant le tri sélectif et cela au moins à titre d'expérience pilote et au Centre-Ville. Dans un premier temps, je visais surtout la récupération des cannettes parce qu'on en trouve partout, qu'elles sont facile à cibler, facile à recycler et je vous avais même donné l'exemple de gares et d'aéroports et même de villes comme Lisbonne qui pratiquaient ce même tri. Je peux dire aussi que ces mêmes cannettes font l'objet d'un spot publicitaire à la télévision du style « autant de cannettes, égal un cadre de vélo ». Vous m'aviez répondu à l'époque que c'était un vrai

problème, que vous étiez en train d'y réfléchir. Vous avez précisé que vous souhaitiez une discussion à ce sujet avec les partenaires concernés, tels que l'IDEA, etc. et vous aviez conclu avec une promesse, vous alliez continuer. Je constate aujourd'hui qu'on achète 40 grandes poubelles et 18 petites pour un montant d'environ 30.000 euros, sans plus. Or, dans votre programme de législation, en matière de propreté, vous faisiez du tri sélectif, du recyclage et de la sensibilisation au tri des objectifs majeurs. Et nous sommes à mi-mandature et je crois qu'il est temps pour la Ville de montrer son attachement au développement durable. En matière de sensibilisation, le pouvoir public ne peut pas demander aux citoyens de trier et en même temps de ne pas permettre le tri dans ses propres poubelles. En Commission, M. l'Echevin a déjà avancé des arguments contraires, dont nous avons pu conclure que rien n'a été réfléchi autour du sujet. Il a été question de ramassage, de stockage difficile, de coût, de perte d'emplois potentiel mais sans réflexion profonde. Il est évident que tout cela a un coût mais il s'agit d'un choix politique et à l'heure où on croule sous les déchets, on a déjà enterré le magnifique outil pour la biométhanisation d'Itradec faute justement d'un tri sélectif correct, il est triste de constater que la volonté manque d'impulser un vrai changement. Pour terminer une dernière question, partout on place des poubelles qui empêchent le dépôt de déchets ménagers. Or, celles-ci sont clairement ouvertes, voulez-vous me dire pourquoi? Je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Chers collègues, je vous l'ai dit en Commission et je ne vais pas renier ce que j'ai dit, sur le fond je partage entièrement votre avis. Aujourd'hui, nous avons une difficulté, c'est que sur les poubelles de la Place de Mons, nous avons déjà du mal à ce que certains citoyens mettent tout simplement leurs déchets dans une poubelle. Je ne suis pas contre d'essayer de doubler la difficulté pour ces citoyens, je ne suis pas sûr que cela va améliorer les choses mais bon, sur le fond je ne suis pas contre. Dire que nous ne faisons rien, c'est quand même faire fi de la réalisation sur la Place Verte d'un parc à containers enterré où à quelques mètres de la Grand'Place, tous les citoyens vont pouvoir aller faire du tri dans des bulles, donc dire que nous ne faisons absolument rien du tout, c'est quand même une dépense qui va voisiner comme cela de mémoire, à 500.000 euros.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère: M. le Bourgmestre, j'entends bien le projet mais ce n'est pas parce que le citoyen évite de temps en temps de mettre ses déchets dans une poubelle qu'il ne faut pas justement essayer d'avoir un effet pédagogique et si cela se fait dans d'autres villes, ne me dites pas que nos concitoyens sont plus bouchés que d'autres. S'ils ont des récipients pour mettre des cannettes, ils finiront bien par y arriver, quand ils se rendront compte que finalement le coût des déchets leur coûte vraiment très, très cher.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Madame, si vous m'autorisez, je vais vous faire part de mon sentiment qui peut choquer certains mais pour bien connaître la situation, entre une attitude idéale que je partage et la réalité, malheureusement la distance est grande. Savez-vous combien cela coûte aujourd'hui pour garder la Ville de Mons propre? C'est 4 millions et demi d'euros à l'IDEA et quand on calcule avec les camions, les ouvriers, tout le matériel nécessaire pour repasser une deuxième fois pour garder la Ville propre, c'est 4 millions et demi supplémentaires. C'est une fortune. Nous avons, aujourd'hui, essayé beaucoup de techniques. La technique pédagogique, avec les enfants. Nous sommes allés nettoyer des parcs, des rivières, on a fait des opérations pédagogiques, on n'a pas réussi à sensibiliser. Nous avons alors mené une opération durant trois week-ends, rappelez-vous nous avons laissé les poubelles non réglementaires sur le bord du trottoir. Les médias s'en sont saisis. C'était l'objectif, qu'ils s'en saisissent. On a nettoyé, cela n'a pas servi. Aujourd'hui, on a un service avec répression, à la fois de la Police et des agents communaux. On fait pour un mieux. Moi qui me promène beaucoup en Ville, à vélo et à pied, je suis scandalisé de constater notamment certains vendredis à quel point on dépose au pied d'immeubles à appartements multiples, des sacs de n'importe quoi, je suis scandalisé certains matins quand je vois des gens, costume-cravate avec un sac en plastic qui déposent leurs propres détritres et autres, etc., etc. Et donc, nous sommes preneurs d'une campagne à nouveau, parce que c'est le mythe de Sisyphe, il faut refaire, je ne me décourage pas mais là où je dois vous dire on ne peut pas affirmer que nous soyons restés inactifs. Non, c'est un souci majeur, la sécurité et la propreté sont deux soucis majeurs du Collège mais je dois reconnaître qu'on a un mal de chien. On va reprendre, on va refaire de la pédagogie, peut-être qu'on va changer de système parce qu'aujourd'hui c'est un système mixte entre une redevance et puis les sacs qui sont payants. Aujourd'hui, la Région Wallonne a fait des études et de ces études et des analyses de la Région Wallonne, il appert que l'un des systèmes le moins mauvais, c'est le tri sur le chemin avec des containers parfois dans le sous-sol avec différentes couleurs où les gens font quelques dizaines de mètres et vont mettre tantôt les détritres périssables, tantôt les plastics, etc.. Chez nous, on a choisi l'autre système qui est de payer une redevance et en même temps on paye les sacs. On va reprendre ce sujet, on va refaire de la pédagogie, on va refaire du travail, on va voir s'il ne faut pas modifier mais je dis, dès à présent, que 9 millions d'euros pour tenir une ville propre, c'est véritablement beaucoup trop. Et que tout le monde et je me permets d'insister auprès des médias, tout le monde doit faire un effort, un effort considérable pour réduire ce montant parce que cela se traduira un jour ou l'autre par des taxes. Et moi je voudrais bien éviter aux citoyens des efforts additionnels mais pour éviter des efforts additionnels, tout le

monde doit faire le minimum d'efforts. Comme – et j'en termine – nettoyer son trottoir. Jeudi soir j'étais encore en Ville, il y a certains trottoirs devant certains commerces où c'est de la graisse. Alors, je trouve qu'on a fait assez de pédagogie, on sanctionnera. Mais, encore une fois il suffirait de nettoyer, de faire le travail qui s'indique et la Ville serait nettement plus propre. Je vous passe le détail de quand ce sont les cartons, comment on met les cartons, on se demande parfois ce qu'il faut faire. Et donc, voilà, j'y vais parfois physiquement moi-même, je sonne, je dis ça ne va pas, mais reconnaissez que je suis téméraire. Moyennant toutes ces explications, vous êtes toujours contre les poubelles ?

M. Laurette PREVOT, Conseillère: C'est-à-dire que je vous suis sur les dernières remarques que vous venez de faire. Ceci dit j'avais demandé pourquoi ces poubelles sont ouvertes, permettant justement au monsieur à cravate de déposer son petit sac en passant alors que partout ailleurs on fait des poubelles avec des petits trous pour empêcher ce type de chose. Là vous ne m'avez pas répondu. Pour le reste, je continue à penser que le tri est quand même la seule solution pour nous sortir de ce monceau de détritrus qu'on doit quand même évacuer par la porte ou par la fenêtre. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Madame, je ne vais pas encore donner la parole à l'Echevin, vous aurez la parole en dernier lieu, vous savez les poubelles à petits trous, les gens y mettent leur sac au pied de la poubelle.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère: C'était une simple question.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, mais je soumets cette réflexion à votre sagacité. Bon, pour finir ces poubelles, on les acquière ou pas? M. l'Echevin y a-t-il moyen de changer ces poubelles?

M. Marc DARVILLE, Echevin: M. le Bourgmestre, je suis désolé, on peut changer les poubelles si demain vous téléphonez pour avoir une poubelle supplémentaire dans un parc, près d'un banc et qu'on ne sait pas satisfaire la demande puisque le stock est épuisé, ne venez pas dire que vous faites des demandes qui ne sont pas satisfaites. Donc, voilà, on peut reporter le dossier mais je crois qu'on est en fin d'année, si le marché ne passe maintenant, à ce Conseil, on ne pourra pas engager la dépense sur le budget de cette année et bon, autant laisser passer ce marché et nous nous reverrons pour le marché de l'année prochaine. Moi j'ai bien entendu vos remarques, j'ai dit en Commission que je n'étais pas contre, qu'on pouvait faire un test mais maintenant comme le Bourgmestre l'a très bien signalé, on a déjà tout essayé, tout essayé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Est-ce que je ne peux pas vous suggérer quelque chose? Vous faites un petit effort entre le non et le oui, il y a une phase intermédiaire et nous, on

s'engage à ce que le prochain marché, je suis d'accord avec vous, je n'ai pas de problème, on va voir comment on va faire mais si on peut avoir des poubelles de taille raisonnable où on peut procéder au tri, je ne suis pas contre. Cela coûtera un peu plus cher mais pourquoi pas parce qu'il faut de toute manière tout essayer pour améliorer les choses et je suis d'accord qu'on améliore également les conditions de manutention de tout cela et éviter le tri ultérieurement. Donc, moi je veux bien le faire, demandons les prix, prenons des exemples ailleurs, on ne va pas remplacer toutes les poubelles pour ne pas gaspiller mais après ce lot-ci, les prochaines poubelles, on essaye de faire en sorte que dans des remplacements, ce soit au moins à deux compartiments, c'est cela que vous demandez...

Mme Laurette PREVOT, Conseillère: ... les compartiments, cela peut être des poubelles isolées qui sont réservées aux cannettes.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Absolument, si vous faites cet engagement, bien sûr on peut s'abstenir au lieu de dire non ici mais il faudra surtout étudier ce qui se fait ailleurs, parce qu'on ne va pas réinventer le fil à couper le beurre!

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, mais je vous assure que cette histoire de sacs payants est quelque chose, un handicap très sérieux.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Je vais rejoindre tout ce qui a été dit bien sûr, c'est un problème primordial, je pense que l'éducation c'est important. Je pense que nos enfants auront moins de difficultés à trier que les adultes d'aujourd'hui qui doivent prendre de nouvelles habitudes donc cela je pense que c'est quelque chose à ne pas perdre de vue et en tout cas investir toujours dans l'éducation. Par ailleurs, je pense qu'au niveau répression de la délinquance environnementale il faut être très ferme. Tous les jours je traverse le bois d'Havré et tous les jours il y a des gens qui s'arrêtent et qui mettent leurs déchets ménagers dans les poubelles le long du bois, tous les matins, tous les jours aux heures de pointe quand je passe, des gens vident leurs poubelles là. Cela c'est inadmissible et c'est le genre de choses sur lequel il faut vraiment être ferme. Enfin, comme disait M. VISEUR, je pense que des idées il y en a pas mal, des gens ont visité des choses. On parlait de la poubelle tantôt, ce qui peut inciter c'est peser les déchets quand on les ramasse, cela peut aussi inciter à trier puisque c'est moins cher. Donc, je pense que peut-être une réunion avec des représentants de chaque groupe, pas forcément les chefs de groupe mais les gens que cela intéresse, ce serait peut-être une bonne idée avant de faire le prochain marché ou en tout cas pour réfléchir à la politique de propreté à Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Donc, pour vous donner satisfaction, sachez que dans toutes les écoles communales on place, on est en train de placer 3 poubelles avec des autocollants

pour montrer aux enfants comment il faut trier et c'est la dimension pédagogique. On a bien sûr signalé, on n'a pas besoin de le signaler tout le monde le sait, à la cellule de répression notamment, ces dépôts sauvages en bordure du bois, j'en ai même discuté avec les autorités judiciaires, il arrivera un jour où, avec l'autorisation des autorités, on mettra des caméras pour bien voir qui fait quoi. Mais, cela je ne peux pas le faire d'initiative, cela se fait en concertation mais je ne vous cache pas que je suis excédé, je trouve cela inacceptable et moi qui fais du sport sans le bois d'Havré, je peux vous dire qu'il n'y a pas qu'en bordure et encore c'est un bois bien tenu. Les sentiers sont un peu à refaire, la signalisation aussi mais c'est un bois bien tenu. Mais j'ai dit à l'Echevin qu'il devait se préoccuper de la signalisation et des sentiers. Bon, voilà.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller: Est-ce que je peux ajouter quelque chose? Je saute sur l'occasion M. le Bourgmestre parce que nous avons reçu dernièrement une lettre disant qu'à Mons, tout était cadenassé par le pouvoir et qu'on ne respecte pas l'opposition. Et je voudrais simplement faire remarquer voilà encore un exemple de la part du Bourgmestre et de la part du Collège mais du Bourgmestre en particulier d'être conciliant et de tenir compte des remarques de l'opposition alors que précédemment je n'ai, de ma mémoire, je n'ai jamais vu cela des prédécesseurs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: J'ai déjà dit à Bernard BEUGNIES que c'est parce que l'opposition est meilleure qu'avant!

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

38 OUI: Mme HOUDART C., MM. MILLER R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., BAILLY E., DEPLUS J.P., Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., MM. ROSSI B., DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., LECOCQ J.M., MERCIER W., Mmes POURBAIX J., MERCIER A.M., M. LAFOSSE P., Mme MOUCHERON S., MM. HAMBYE G., MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., JOB S., M. TONDREAU E., Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mme BOUROUBA F., M. DI RUPO E.

4 Abstentions: M. VISEUR J.P., Mme PREVOT L., MM. TRANCHANT A., DUBOIS C.

ADOPTÉ - 46^{ème} annexe

38° Objet: Bâtiments scolaires – Mise en place d'un système alerte alarme.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3°/1° E/2009.722.140.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité - 47^{ème} annexe

39° Objet: Rénovation urbaine de l'îlot de la Grand-Place de Mons – Réfection du revêtement de sol de l'Esplanade du Dragon. Approbation du cahier spécial des charges (partie administrative) revu. 3°/1° E/2007.SUB.426.040.00/VT

ADOPTÉ à l'unanimité - 48^{ème} annexe

40° Objet: Acquisition de plaques de rues. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° E/2009.425.097.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité - 49^{ème} annexe

41° Objet: Acquisition de matériels spécifiques pour les crèches de Jemappes et de Mons. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° E/2009.844.269.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité - 50^{ème} annexe

42° Objet: Acquisition de mobilier pour les bâtiments communaux. Approbation de l'avenant n° 1. 3°/3° E/2009.137.028.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité - 51^{ème} annexe

43° Objet: Acquisition de cylindres électroniques pour le Service Prévention.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° O/2009/cylindres électr./JG

REMIS

44° Objet: Acquisition de matériel et d'outillage pour les équipes de proximité travaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° E/2009.875.280.00/AEC/JG

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

45° Objet: Financement de l'égouttage prioritaire PASH de la Haine. Avenant n° 2 au contrat d'agglomération n° 53053/05 en vue d'y intégrer les travaux d'égouttage à la rue de l'Yser à Obourg. 3°/2° E/2003.421.086/ML

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

46° Objet: Bâtiments communaux – Raccordements. Approbation des conditions du marché, du devis et détermination du mode de passation du marché. 3°/1° E/2009.137.022.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 54^{ème} annexe

47° Objet: Améliorations ponctuelles du réseau d'éclairage public existant. Approbation des devis d'IGRETEC et de la mission de l'IEH. 3°/2° E/2009.426.100.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 55^{ème} annexe

48° Objet: Acquisition de matériel et d'outillage pour le Service Voirie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° E/2009.421.086.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 56^{ème} annexe

49° Objet: Acquisition de signalisation de chantier. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° E/2009.signal./MM

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

50° Objet: Installation d'un système d'aspiration des gaz d'échappements au garage communal. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009.138.050.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

51° Objet: Bâtiments scolaires – Achat de matériel didactique (primaire). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009.722.171.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 59^{ème} annexe

52° Objet: Bâtiments scolaires – Achat de matériel didactique (classes maternelles). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009.721.131.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

53° Objet: Acquisition de logiciels divers. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2008/logiciels/JP

ADOPTE à l'unanimité - 61^{ème} annexe

61° Objet: Par urgence. Écoles communales – Acquisition de portemanteaux. Approbation des conditions de marché et détermination du mode de passation. 3^e/1^e 2009/722.168.00.SS

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

62° Objet: Par urgence. Installations sportives – Acquisition de matériel et d'équipement de sécurisation. Approbation des conditions de marché et détermination du mode de passation. 3e/1° 2009/764.206.SS

ADOPTE à l'unanimité - 63^{ème} annexe

63° Objet: Par urgence. Administration Communale – Acquisition de matériel spécifique pour la mission du Conseiller en énergie. Approbation des conditions de marché et détermination du mode de passation. 3e/1e E/2009/138.043.SS

ADOPTE à l'unanimité - 64^{ème} annexe

64° Objet: Par urgence. Piscine de Cuesmes – Installation d'un lève-personne pour personne à mobilité réduite. Approbation des conditions de marché et détermination du mode de passation. 3e/1e E/2009.764.198.00

M. Willy MERCIER, Conseiller: Je vais peut-être aller dans le sens de M. BEUGNIES et apporter des félicitations mais en fait c'est l'installation...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: ... heureusement que vous êtes là!

M. Willy MERCIER, Conseiller: Oui! Mais il est de notoriété publique que M. BEUGNIES est mon ami, alors. Enfin, voilà, c'est dans le sens de l'installation d'un engin pour permettre aux personnes handicapées de fréquenter d'une manière plus régulière les piscines et je trouve que c'est véritablement quelque chose de très intéressant parce qu'on va vers des personnes handicapées qui, maintenant, étant les années, étant donné toutes sortes de choses, cumulent certains handicaps. Alors, dans une piscine, c'est l'endroit idéal pour des personnes qui ont des mobilités réduites pour faire des exercices et c'est surtout un facteur de bonne santé. Alors, je veux intervenir, c'est un coup d'encensoir, à propos de cette installation de cet engin qui va permettre aux personnes handicapées de fréquenter les piscines. Seulement, comme j'aime toujours bien mettre comme on dit ici dans la région, les pois avant les coulons, je ne me rappelle plus très bien ce qui a été décidé pour la nouvelle piscine qui s'installe au Grand Large et je passe souvent à cet endroit-là, au moins deux fois par semaine et je crois que cela avance très bien, j'ai parfois ma mémoire qui flanche un petit peu mais je pense qu'on a dû prévoir l'installation d'un tel engin aussi dans la nouvelle piscine. Et ce que je voudrais, c'est qu'on vérifie un petit peu les dossiers et voir si ce genre d'engin sera installé, un petit peu à la manière de ce qu'on a fait à La Louvière. Donc, félicitations pour cette installation et voir un petit peu si ce genre d'engin va être aussi installé dans la nouvelle piscine. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je ne peux pas vous répondre de mémoire comme vous mais M. l'Echevin va le vérifier, on verra avec les services ce qu'il en est et on fera en sorte qu'il en soit ainsi.

ADOPTE à l'unanimité - 65^{ème} annexe

65^e Objet: Par urgence. Approbation du plan d'urgence et d'intervention et d'intervention Cabinet du Bourgmestre.

ADOPTE à l'unanimité - 66^{ème} annexe

66^e Objet: Par urgence. Création d'espaces publics numérisés dans les bibliothèques de Mons et Jemappes. Recours à la SPW et à la Province de Hainaut. Approbation de l'investissement. 3e/1e E/2009/EPN/

ADOPTE à l'unanimité - 67^{ème} annexe

PAR URGENCE:

Prolongement d'une voirie desserte et création d'une voirie industrielle équipée à partir de la route de Wallonie sur un bien sis Parc Industriel Ghlin-Baudour à Ghlin, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation du projet.

Création d'un rond-point et d'une voirie équipée d'accès au futur pont autoroutier sur un bien sis Z.A.E. de la Vieille Haine à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation du projet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Alors, les deux points qui concernent le prolongement de la voirie et le rond-point, M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Donc, c'est un dossier qui est déjà passé au Conseil communal le 15 octobre et on s'est rendu compte en discutant lors d'une réunion avec l'IDEA qu'il y avait quelques coquilles dans les conditions, dans les impositions émises dans le permis. Donc, tout simplement parce qu'on faisait des "copier-coller" avec des autres dossiers mais en ce qui concerne les intercommunales, il y a quand même quelques dispositions particulières comme par exemple en ce qui concerne les fonctionnaires dirigeants, cela doit être l'Intercommunale et en aucun cas ce ne peut être la Ville, donc nous avons toiletté avec

l'accord de l'IDEA le texte des impositions émises dans le permis donc c'est purement administratif.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Je voulais dire, bon l'ambiance est bonne ce soir, on va se laisser aller à voter un dossier qu'on n'a même pas vu...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je n'ai pas demandé ça...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Non mais je voulais dire exceptionnellement, on peut comprendre, mais enfin c'est la première fois que je vois qu'on va voter sur un dossier qu'on n'a pas vu, c'est quand même exceptionnel. Si cela ne devient pas une règle, on va vous faire confiance.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Non, ce n'est pas une règle, c'est exceptionnel, je le répète. Donc, l'Echevin a expliqué, il y a techniquement aussi la relation entre la Ville et l'Intercommunale, il y a des problèmes de responsabilité et je voudrais d'ailleurs qu'on ajoute quelque chose parce que... On a dû modifier le texte et aujourd'hui, la surveillance des travaux est pleinement assurée par l'auteur de projet, qui sera l'intercommunale et je voudrais qu'on ajoute et que vous acceptiez cet ajout, que la surveillance des travaux est pleinement assurée par l'auteur de projet, le technicien qui sera désigné par la Ville de Mons sera autorisé par le maître de l'ouvrage, là c'est l'IDEA - l'auteur de projet c'est l'architecte qui prévoit ça - et à visiter le chantier. Ce que je suggère c'est que le technicien qui sera désigné par la Ville, que les avis émis ou remarques émis par le technicien soient pris en compte par le maître de l'ouvrage et que s'il ne peut pas le prendre en compte, que la décision de maître de l'ouvrage soit motivée. De quoi s'agit-il? C'est tout simple, les routes comme le rond-point vont revenir à la Ville et je voudrais m'assurer par des techniciens de la Ville que les égouts soient convenablement installés dans le sous-sol et j'aimerais bien et je ne doute pas de la sincérité de celles et ceux qui vont le faire, le rond-point, les routes, on le verra, mais le sous-sol et pourquoi on le passe en urgence? Parce que H & M – vous connaissez tous cette entreprise de vêtements, on travaille depuis 5 ans pour avoir l'investissement, la Flandre a tout fait pour arracher l'investissement de H & M – a fini par décider de venir chez nous ici à Mons, c'est vraiment un potentiel de développement extrêmement important en terme d'emplois, notamment des emplois peu qualifiés, tout le projet H & M c'est de l'éco-construction vraiment avec un souci majeur d'éviter toute forme de nuisance, ils veulent absolument, pour éviter d'être trop bruyants à l'égard d'un certain nombre de maisons qui ne sont pas très loin du côté de Baudour, de faire en sorte qu'il y ait un chemin utilisé par les camions et que ceux-ci retrouvent directement par un rond-point les grandes voies d'accès et éviter comme cela un maximum de nuisance, comme ils ont maintenant, comme décidé en Suède. Ils sont assez

pressés d'aboutir, ce qu'on peut comprendre d'un investisseur privé et c'est la raison pour laquelle on vous demande de passer ici pour ne pas perdre un mois supplémentaire si on venait le mois prochain, voilà. Merci en tout cas et on approuve alors tel qu'on vient de l'indiquer.

ADOPTE à l'unanimité - 68 et 69^{ème} annexes

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre: J'en arrive aux questions et interpellations. Alors, j'ai une question de Mme Françoise COLINIA sur les nichoirs pour faucons. Voilà un sujet d'intérêt, Mme la Conseillère. Je vous en prie.

Mme Françoise COLINIA, Conseillère: Evidemment puisque je pense comme vous à la propreté de la Ville. Depuis de nombreuses années, M. l'Echevin de la Ville de Mons encourage les citoyens à faire de leur ville une ville propre. Ces démarches passent entre autres par un règlement de police appelé « Charte du Respect de l'Autre », interdiction d'abandonner des objets sur la voie publique - on en voit ce qu'il en est - interdiction d'afficher en-dehors des endroits prévus, interdiction d'uriner sur la voie publique, etc.. Ainsi que par la mise en place de ramassages réguliers des ordures, ces mesures sont bien entendu indispensables au vivre ensemble et au confort de chacun. La Ville travaille aussi au maintien de l'ordre et de la propreté dans ses rues. Cependant, un constat peut être dressé, les pigeons sont largement présents en Ville et les dégâts liés à leur présence sont importants. Il y a presque 3 ans, le 10 janvier 2007, la presse annonçait que le Collège communal avait pris la décision de déposer dans la tour du Beffroi un nichoir pour faucons. L'objectif de cette démarche étant de chasser les pigeons de la Ville. Alors, ma question est la suivante: qu'en est-il de ce projet puisque des faucons n'ont effectivement pas établi leur nid dans le Beffroi? Dès lors, ce projet a-t-il été négligé, postposé ou complètement abandonné? Si c'est le cas, avez-vous envisagé de prendre d'autres mesures pour éradiquer ce phénomène relativement déplaisant pour les montois et dégradant pour la Ville? Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin: M. le Bourgmestre, je remercie Mme COLINIA de s'intéresser aux accouplements de nos faucons. Il faut savoir que la pose d'un nichoir a été effectuée en 2007 dans le Beffroi. Une visite des lieux a été effectuée en février 2008 et il a été constaté la présence d'un faucon, mais qui ne s'établit pas. Une nouvelle visite des lieux a eu lieu au printemps 2009 par l'asbl Aves, qui a permis de constater la présence de deux faucons pèlerins, un couple, ensuite avec M. VANGELUWE d'Aves toujours, il y a un nouveau contrôle qui a été effectué au nichoir mais il a été constaté que celui-ci était vide.

Donc, le nichoir a donc bien été visité par des faucons pèlerins mais ces derniers n'ont visiblement pas tenté de nicher. Ce comportement est souvent observé lors de l'installation d'un couple sur un nouveau site de nidification. Aves envisage de repasser sur le site au cours de l'hiver pour voir si le nichoir est toujours fréquenté par les oiseaux et si sur base des observations, d'éventuelles modifications de ce dernier ne sont pas à prévoir. D'autres méthodes ont déjà été tentées par le passé afin d'éradiquer la présence de pigeons dans la Ville. Des expériences de captures que nous avons menées sur le domaine public se sont soldées par un échec en termes de rentabilité. La Régie Foncière a également essayé la pose de cages mais sans grand succès. Par ailleurs, en ce qui concerne le nichoir, s'il y avait nidification, il ne faut pas s'attendre à une destruction massive de pigeons mais plutôt à une déstabilisation des colonies de pigeons. D'autres mesures peuvent également réduire la présence de pigeons en Ville, les problèmes de nourrissage, la plupart des nourrisseurs sont connus, ce sont des convaincus. Le seul moyen de faire cesser cette pratique est de passer à une action répressive avec toutes les difficultés de la prise en flagrant délit. Voilà en gros ce que l'on peut vous répondre à propos de votre question.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci M. l'Echevin. Mme la Conseillère, juste un tout petit mot parce que c'est vraiment un sujet d'une extrême importance. Les pigeons, c'est catastrophique pour notre patrimoine. Et je rappelle que le Règlement Général de Police interdit que l'on nourrisse les pigeons. Et donc, ce n'est pas un jeu d'enfants, c'est vraiment quelque chose de très sérieux, avec à certains endroits, des fientes épaisses, acides qui attaquent la pierre bleue, qui attaquent les monuments et qui créent chez certains riverains des désagréments inimaginables. Depuis maintenant plusieurs années, forts de ce que l'on fait notamment dans les aéroports pour éviter justement d'avoir des vols de pigeons, forts de l'expérience de certains fauconniers, on a fait appel à divers fauconniers, on a pris des conseils des spécialistes de ces animaux. On a fait ce que M. l'Echevin vient d'indiquer, manifestement, il y a un premier effet. Je vous en donne un exemple simple: une de mes voisines, rue Neuve, devenait vraiment hystérique et je la comprends, parce que tous les matins, elle ramassait de la fiente de pigeons, elle avait là au-dessus vraiment des pigeons qui nichaient et c'était épouvantable. Ce sont deux vieilles personnes et c'était un travail harassant, elle voulait avoir le trottoir propre et c'était vraiment quelque chose d'épouvantable. Elle n'a plus ce phénomène. En d'autres termes, ce n'est pas grâce à nous, c'est le faucon qui manifestement a de l'influence sur ces pigeons. Là aussi, quant à dire qu'il niche, voilà l'Echevin l'a indiqué, les experts prétendent que non, mais bon. Maintenant, on va continuer à travailler. Je plaide auprès des citoyens pour qu'on ne nourrisse pas les pigeons

et qu'on n'encourage pas la démultiplication des pigeons et on va continuer à travailler avec notre fauconnier et tout ce qui a une expertise pour lutter contre la prolifération de pigeons parce que je pense qu'une ville patrimoniale comme la nôtre doit vraiment tout faire pour éviter ces pigeons en grand nombre. On a aussi quelques idées comme les pigeonniers, etc., on ne dit pas non mais quand on voit le coût que cela représente, c'est quelque chose de compliqué. Un jour s'il fallait en arriver à cela, pourquoi pas, mais c'est vraiment des coûts et quand on discutera du budget on en reparlera, ils ne sont pas prioritaires mais voilà. On fait là aussi un effort additionnel et vous avez raison de poser cette question-là et on espère que ces faucons, moi je ne sais pas comment ils font, viendront nicher à Mons, en tout cas que les faucons sachent qu'ils sont les bienvenus à Mons.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller: C'était simplement concernant les pigeons, est-ce qu'il existe d'autres techniques et il serait peut-être intéressant de les envisager. Il existe maintenant et cela a fait leurs preuves dans d'autres pays et d'autres grandes villes, ce sont des pilules qui empêchent l'ovulation chez le pigeon.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Moi, je suis pour leur donner toutes les pilules que vous m'indiqueriez! Mais je ne voudrais pas avoir Gaia sur le dos...

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller: non, mais ce sont des techniques qui marchent assez bien et alors à ce moment-là il y a une distribution de graines de pigeons qui sont enrobées de cette substance-là et à la limite, les gens qui nourrissent les pigeons peuvent les nourrir avec ça.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: si c'est légal, M. le Conseiller, compte tenu de votre expertise, si c'est légal, ayez la gentillesse de nous indiquer la marque de ces pilules et faites moi confiance, je donnerai des instructions pour qu'on donne des pilules. Il faut que ce soit légal, il faut que je regarde, ça va?

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller: Mais c'est tout à fait légal mais il peut y avoir des problèmes et je sais qu'il y a eu des interventions de la part de certains écologistes qui disaient que cela pouvait aussi stériliser d'autres espèces que les pigeons. Mais il s'avère que, apparemment, non. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bon, soyons de bon compte, il y a beaucoup d'espèces mais à Mons il y a quand même beaucoup de pigeons, donc. Je vous remercie. J'en viens maintenant à une interpellation qu'aurait dû développer M. VISEUR mais on me dit que M. DUBOIS s'impatiente et veut faire son « maiden speech » en intervenant, c'est vrai M. le Chef de groupe Ecolo? Vous l'autorisez à prendre la parole?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: C'est tout à fait vrai, c'est à lui la parole.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller: Voilà, merci beaucoup. Alors, je voudrais vous entretenir ce soir d'une question sociale qui est lourde de conséquence pour les personnes qui sont concernées et qui demandent de la mesure dans son abord par les politiques. Alors, comme nous le savons, le PS tout comme le CdH et Ecolo ont, au niveau fédéral, soutenu et défendu le principe d'une campagne de régularisation pour les personnes étrangères sans papiers ainsi que pour celles possédant un titre de séjour limité. Comme nous le savons également, la commune joue un rôle primordial dans la procédure de régularisation. Elle est aussi un maillon très important dans le maintien de l'ordre public. Alors, je vais commencer par quelques questions et je terminerai par trois propositions. Selon certains témoignages directs et selon les affirmations d'associations actives sur le terrain, le nombre d'arrestations de personnes en séjour illégal serait croissant à Mons. D'où première série de questions: quel est le nombre d'arrestations administratives de personnes étrangères ne possédant pas de titre de séjour? Est-ce que ce chiffre est en augmentation depuis la mi-septembre? Mi-septembre qui est le début de la période de régularisation. Quelles sont les suites données à ces arrestations administratives et particulièrement je voudrais savoir si des expulsions en sont la conséquence. Les personnes qui déposent un dossier de régularisation ont jusqu'au 15 décembre pour tenter la probable et ultime tentative de vivre de manière légale sur le territoire belge. Or, aussi longtemps qu'elles ne reçoivent pas de réponse de l'office des étrangers, ces personnes sont expulsables. Afin de ne pas hypothéquer leurs chances d'être régularisées et pour être cohérents avec les demandes que les partis PS, CdH et Ecolo ont défendu au niveau fédéral, nous pensons qu'il faut un moratoire sur les arrestations et les expulsions à partir d'aujourd'hui et pour un délai de 6 mois éventuellement renouvelable selon l'avancée du traitement des dossiers à l'Office des Etrangers. Pour ce faire, nous demandons que le Bourgmestre ne signe plus d'ordres de quitter le territoire pendant 6 mois minimum, ceci pour laisser aux personnes concernées par l'instruction du Gouvernement du 19 juillet 2009, de pouvoir tenter leur chance d'obtenir un titre de séjour. Cette demande concerne bien évidemment les personnes n'ayant pas tenté de frauder et qui ne posent pas de problèmes d'ordre public. Par ailleurs, il semble que de nombreuses personnes intéressées par cette instruction, ne sont pas encore au courant qu'elles entrent peut-être dans les critères de la régularisation. Aussi, nous formulons encore deux propositions. La première est que la Ville de Mons envoie dès à présent, une information à toutes les personnes inscrites au Registre des Etrangers leur expliquant leurs droits et les invitant, le cas échéant, à contacter au plus vite leur avocat ou les associations spécialisées en droit des étrangers ou encore de contacter le Bureau d'Aide Juridique afin de vérifier si elles entrent ou pas dans les critères de

l'instruction. Dernière demande est que le Service des Etrangers de l'Administration communale soit momentanément renforcé et ce, jusqu'à la fin de la campagne de régularisation, c'est-à-dire le 15 décembre afin de soulager le travail du personnel actuel de ce service et pour permettre également un meilleur service à ces personnes étrangères. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin: Je vous remercie de votre interpellation et personnellement il est clair que je ne peux que me réjouir de l'application de la nouvelle instruction du 19 juillet 2009 concernant la régularisation des personnes d'origine étrangère qui voit au-travers des critères d'ancrage, la possibilité de rester sur notre territoire. Je préciserai M. DUBOIS que les instructions relatives à l'accès au territoire, au séjour, à l'établissement et à l'éloignement des étrangers, relèvent du Service Public Fédéral de l'Intérieur et que le Bourgmestre, que nous ne voudrions pas voir placé en détention que ce soit pour un nid de poule ou une pierre qui cliquote à Ste-Waudru, ne le soit pas plus parce qu'il aurait favorisé l'immigration illégale, ce qui serait le cas s'il ne signait plus d'ordres de quitter le territoire parce que le fait de faciliter le séjour illégal est considéré comme une infraction et l'Office pourrait dès lors la dénoncer et entamer des poursuites à l'encontre du Bourgmestre, que ce soit via le Parquet, via le Gouverneur et via la Région. Vous avez ensuite parlé d'une information envoyée aux personnes inscrites au Registre des Etrangers. On peut être d'accord sur ce principe. Je vous fais cependant remarquer qu'il n'y est pas possible de sérier uniquement les personnes qui sont visées par la procédure de régularisation. A l'heure actuelle, on compte que ce serait plus de 5.000 courriers qui devraient être envoyés parce qu'il faudrait tenir compte également par exemple des ressortissants du Shape. Les personnes étrangères qui résident sans inscription et donc finalement ce sont ces personnes qui sont particulièrement visées par ces courriers et dont nous n'avons pas d'adresse. Il est évident que les personnes qui sont en séjour irrégulier et qui depuis des années tentent de régulariser leur situation, ont suivi avec un intérêt tout particulier, les informations diffusées tant dans la presse écrite que télévisée, et se sont spontanément présentées au Service des Etrangers, dès le 15 septembre 2009, date d'entrée en vigueur des nouvelles mesures, comme vous l'avez déclaré. Elles sont d'ailleurs bien connues de nos services puisqu'elles suivent l'évolution de leur dossier. On peut considérer que seulement une dizaine de personnes étrangères, tout à fait inconnues jusqu'alors, se sont manifestées pour requérir une demande de régularisation. Une documentation détaillée et le formulaire-type de demande de régularisation tel qu'établi par l'Office, ont été photocopiés et mis à libre disposition de toute personne candidate à la régularisation. Il y a 3 agents communaux au Service des Etrangers qui assurent un accueil de

qualité – que je remercie pour le travail qu’ils fournissent – et qui dispensent les informations déterminantes pour le choix du critère visé, chaque étranger étant une situation tout à fait particulière, une situation qui lui est propre. Le Service invite alors celui-ci à se faire aider par une des associations dont vous avez cité la présence sur Mons et qui se sont également structurées pour faire face à l’avalanche de demandes qui vont courir jusqu’au 15 décembre. D’autres encore, parmi les personnes visées, consultent leurs avocats qui introduisent eux-mêmes leur demande. Il faut savoir aussi que la période du 15 septembre au 15 décembre est également celle où le Service des Etrangers est fort sollicité notamment pour les nouveaux étudiants à inscrire et ceux dont il faut prolonger les séjours « études ».

Il y a également tous les autres types de séjour dont il faut poursuivre l’instruction. Pour répondre à cette surcharge de travail, des efforts sont réalisés afin de pouvoir renforcer la polyvalence dans tous les départements du Service de la Population. Mais il faut savoir que la matière des étrangers est très complexe et il est quasi impossible de former un agent en quelques jours, voire quelques semaines. Dans l’ensemble, malgré le nombre de visiteurs, les dossiers qui sont déposés au Service pour que les Avocats transmettent à l’Administration, tous ces dossiers sont acheminés à l’Office, le jour même de la visite voire le lendemain si les dossiers ne nécessitent pas de vérification préalable de résidence. Et cette rigueur, je peux vous l’assurer, sera constante jusqu’à la date du 15 décembre, fin de la période de régularisation. Depuis la mi-octobre, l’efficacité du Service des Etrangers de la Ville de Mons se traduit jusqu’à présent par une vingtaine de séjours définitifs déjà accordés par l’Office des Etrangers à des personnes qui ont introduit leur dossier à Mons et je dois dire que ces personnes, que j’ai parfois rencontrées, sont parfaitement heureuses et exhibent leur titre de séjour qu’elles ont eu le plaisir de recevoir. Alors, je pense que pour la Police, M. le Bourgmestre va vous répondre.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre: Merci M. l’Echevin. Alors, pour la Police et puis quelques considérations je dirai de la part du Bourgmestre chargé de la sécurité publique. Alors, donc pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 septembre, la Zone de Police a procédé à l’interpellation de 220 personnes en situation irrégulière. Sur ce nombre de 220, 133 se sont vues décerner par l’Office des Etrangers un ordre de quitter le territoire. Ordre à exécuter dans les 5 jours; 47 ont été relaxées sans mesure. Il s’agit de personnes en cours de régularisation, voire des personnes qui ont introduit un dossier auprès de l’Administration ou encore de personnes en possession d’un ordre de quitter le territoire récent. Vingt et une personnes ont été placées en centre fermé pour

procédure d'expulsion et 19 personnes, des mineurs non accompagnés, ont été prises en charge par les services de tutelle. Chers collègues, permettez-moi vraiment en tant que Bourgmestre et non pas au nom d'autres fonctions, de vous faire part d'un certain nombre de considérations. Pour résumer mon propos, je vous dirai humain oui, laxiste non, généreux oui, naïf non. Il y a sur le territoire de notre Ville, en gros, deux types d'étrangers. Il y a des étrangers en situation régulière, irrégulière qui viennent pour des raisons économiques, qui fuient la misère et qui essaient de gagner leur vie, de nourrir leur famille et à cet égard, le Gouvernement fédéral a pris toute une série de dispositions et notamment pour les gens qui sont ici depuis un certain nombre d'années. Et je dirai, on peut en discuter à perte de vue, de ce qu'il faut faire ou ne pas faire, la longueur des procédures qui sont à mon avis trop importantes. Aujourd'hui, on voit que les ministres ont changé, je dois à la vérité de dire que M. WATHELET accomplit un effort considérable, très sérieux pour essayer de résorber un retard considérable et qu'une des solutions est quand même que les procédures des gens qui viennent soient des procédures beaucoup plus rapides pour que ces gens soient clairement informés si oui ou non ils ont une chance de rester sur notre territoire, si c'est oui, c'est oui, si c'est non, rapidement prendre des mesures. Cela c'est une catégorie, une catégorie avec tout ce que cela comporte de difficile mais que j'appelle « respectable ». Il y a malheureusement sur notre territoire et on n'en parle pas assez, je m'autorise de le faire, une autre catégorie qui vient dans les chiffres comme la première mais qui n'a rien à voir avec la première. Sur la Ville de Mons il y a, comme dans tous les centres urbains, un trafic et un trafic de stupéfiants, que je combats d'une énergie que vous n'imaginez pas. Je ne vais pas entrer dans le détail d'un certain nombre de lieux que j'ai fait mettre sous surveillance particulière. Mais, il apparaît clairement qu'il y a des systèmes multiples qui utilisent des gens sans papiers, qui viennent, qui font l'objet de deals, qui sont arrêtés par les policiers avec tout un mécanisme derrière parfois très difficile à comprendre. Ces étrangers-là, qu'ils soient étrangers ou non, ces personnes-là doivent être traquées, si on peut faire en sorte de les conduire jusqu'à une condamnation, tant mieux, si ordre est donné de les expulser ou de les envoyer au centre fermé, je suis pour. Il faut être très clair à cet égard et dans le nombre que vous voyez, je ne peux pas entrer dans le détail, croyez-moi que dans ce grand nombre, je ne dis pas qu'il n'y a pas d'accidents, je ne dis pas qu'il n'y a pas de temps en temps des erreurs et que parfois, malheureusement, il y a des braves gens qui éprouvent des difficultés ou qui rencontrent des difficultés dans ce travail global de la police et donc, ces personnes-là, chaque fois

que nous en avons écho, nous essayons de comprendre la situation et voir ce qu'il convient de faire du mieux qu'on peut, de la manière la plus humaine que l'on peut. Mais pour les autres, pas de pitié! Pas de pitié! Et donc, au nom, si vous voulez, au nom d'une forme d'humanité, je vois bien que ces malfaiteurs qui doivent être traqués, qui viennent vraiment entacher notre jeunesse, ceux-là, moi je veux les voir dehors par tous les moyens possibles et imaginables. Et donc voilà pourquoi, quand vous voyez le nombre, dans ce nombre-là, croyez-moi il y a une action très déterminée avec le Parquet, avec la Police fédérale, avec la Police judiciaire, je vous passe les détails, on travaille en commun pour essayer justement d'éviter de faire sombrer la Ville dans les zones qui seraient des zones plus dangereuses encore que ce qu'on peut connaître. Voilà pourquoi vous avez des chiffres qui sont des chiffres de cette nature et croyez-nous, nous ferons encore le maximum pour garder cette dimension humaine et si vous avez à connaître de cas qui sont des cas humains pour lesquels par le travail, je pourrais vous en citer moi-même, il arrive que ces gens se retrouvent dans des situations intenable, dites-le nous et nous verrons dans le respect de la légalité, on voit ce qu'on peut faire. Mais, jusqu'à présent, croyez-moi, même au niveau de la Police, il y a une humanité mais parfois, je le répète, c'est difficile et ce n'est pas toujours évident, à première vue, de distinguer mais cette action-là, je ne vais pas vous dire le détail dans les 220 combien il y en a mais il y en a et ça tourne, et ça tourne et ça tourne. Vous savez, en Ville et sans prétention on se connaît assez, surtout quand je suis habillé avec un nœud papillon, qui ne me dit pas bonjour, qui ne me reconnaît pas? La probabilité qu'ils ne soient pas tout à fait d'ici est grande et donc je ne dois pas avoir fait des études de policier, de chef de la police pour me rendre compte qu'il y a un petit problème. Et si je creuse un peu, je peux vous dire que je sais où ils nichent! Voilà. Donc, comme cela vous le savez. Bien, vous avez une réplique, c'est toujours vous qui avez le dernier mot et je vous félicite pour votre « maiden speech », c'est un bon sujet pour entrer en matière.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller: Je vous remercie pour vos réponses. Je vais vous répondre, M. le Bourgmestre. Tout à fait d'accord avec vous qu'il ne faut pas aborder la question avec un sentiment ou une attitude d'angélisme et que la criminalité doit être réprimandée. Maintenant et on en a discuté tout à l'heure, je n'ai pas plus envie que vous de vous voir sous les verrous pour ne pas avoir notifié les ordres de quitter le territoire comme on vous le demande mais serait-il possible alors d'avoir une mesure entre deux eaux qui serait d'informer les avocats ou l'association qui a aidé la personne

à entrer son dossier de régularisation, en même temps que la personne de la notification de l'ordre de quitter le territoire, comme cela se fait dans d'autres communes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vais le mettre à l'étude, je ne vais pas entrer dans le détail aujourd'hui donc vous avez le dernier mot, vous aurez toujours le dernier mot, je vais le mettre à l'étude mais nous en discuterons une fois en Commission plus restreinte, je vous ferai part en détail de mon sentiment et sachez que je suis fils d'immigrés comme vous le savez, donc je sais de quoi je parle. Mais, il y a quand même des choses dont nous devons discuter parce que je sais aussi d'autres choses que je mettrai à l'étude, comme on dit, ça va?

M. Christophe DUBOIS, Conseiller: Ok, merci. Maintenant, pour M. l'Echevin, je vous laisse bien évidemment la responsabilité de la gestion de votre équipe de l'Administration. Maintenant, je ne suis pas tout à fait satisfait quant à la question de l'information, d'un courrier qui serait envoyé aux personnes étrangères, je comprends tout à fait qu'il ne soit pas possible de cibler les personnes qui entreraient dans les conditions parce que ce sont quand même pas mal de critères qui sont précis. Maintenant, il ne me semble pas qu'envoyer 5.000 courriers soit quelque chose qui soit insurmontable, ok cela se fait à un mois de la fin de la campagne de régularisation mais peut-être est-ce que cela aurait pu être fait avant? Maintenant, il faut se rendre compte aussi que si les personnes ne sont pas informées, elles vont louper le coche, elles ne pourront pas rentrer leurs dossiers de régularisation et elles vont continuer aussi à avoir recours aux services du CPAS qui doivent leur fournir l'aide médicale urgente, qui est la seule aide, qui est le seul droit que ces personnes peuvent avoir et donc je pense que ce serait dans l'intérêt de tous que de pouvoir au moins les informer et si certains sont informés trop tard, et bien voilà, au moins on aura essayé. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: L'incident est clos. Alors, dernière intervention, une interpellation de M. le Conseiller Didier MUZALIA au sujet de quelque chose qui a trait au Congo, c'est cela? Je vous en prie.

M. Didier MUZALIA, Conseiller: Pour la mémoire commune. Merci M. le Bourgmestre. Mon interpellation consiste juste à rappeler aux jeunes montois le lien qui nous lie au Congo-Kinshasa. Au fait, les jeunes s'intéressent moins à l'histoire actuellement d'après mon constat. Très peu de jeunes connaissent ou se souviennent du lien Congo-Belgique. Pour cela, M. le Bourgmestre, je souhaiterais que notre Ville participe au projet d'un groupe où il y a une majorité de montois d'origine européenne ainsi que d'origine africaine dans le but de travailler pour la mémoire commune entre le

peuple belge et le peuple congolais. Il s'agit de la période coloniale où la Belgique a joué un grand rôle pour le développement territorial au Congo, de même que le Congo a contribué énormément au développement de la Belgique. Notre intéressement, si jamais la Ville accepte de participer à ce projet, n'aura pas d'écho qu'en Belgique mais aussi en Afrique et plus particulièrement au Congo. Je ne serai pas ingrat, je crois que je dois rappeler quand même à l'Assemblée – on en avait parlé une fois avec l'Echevin de l'Etat civil et Population, on avait partagé le même avis – que très peu de jeunes se rappelaient des liens qui existent entre la Belgique et le Congo. Et la première action que l'on veut mener, c'est le dépôt de gerbes de fleurs aux monuments de Cuesmes, Jemappes et Mons, dédiés aux pionniers de l'époque coloniale dont la majorité était originaire de Mons-Borinage, dont je citerai Jules Cornet qui a fait partie, en 1891, de l'expédition Bia-franqui et qui est le premier à mettre en place la cartographie de la richesse minière et son monument se trouve juste devant Fortis Banque donc si la Ville accepte de participer à ce projet, on pourra déposer une gerbe de fleurs avec l'Ambassade du Congo pour tous ces pionniers qui ont pris les risques d'aller au Congo à l'époque coloniale. Merci.

M. Marc BARVAIS, Echevin: Je remercie M. le Conseiller MUZALIA pour cette interpellation et c'est l'occasion quand même de repréciser qu'effectivement, la Ville de Mons est très sensible au devoir de mémoire et nous avons d'ailleurs adhéré cette année à l'asbl Les Territoires de la Mémoire, cette adhésion vise à conscientiser les jeunes et les moins jeunes de la problématique liée à la deuxième guerre mondiale et donc de rappeler où peuvent mener des actions telles que racisme, xénophobie, extrême droite et totalitarisme. Evidemment, nous avons une population immigrée venant du Congo mais notre Ville accueille des populations originaires de nombreuses nationalités différentes dont les relations avec la Belgique, certes différentes, sont toutes dignes d'intérêt. Le Congo mais aussi le Rwanda, le Burundi ont été fortement liées à l'histoire de notre pays. La Ville de Mons est toujours disposée à travailler avec le milieu associatif, porteur d'un projet concret sur ces sujets sociologiquement très intéressants. Mais permettez-moi de vous rappeler l'existence du CIMB (le Centre Interculturel de Mons-Borinage) qui pourrait être le fédérateur de ces initiatives. Mais je vous assure que le Collège analysera et accompagnera ces projets avec le plus grand intérêt dès qu'une proposition concrète lui sera soumise. Merci.

M. Didier MUZALIA, Conseiller: Oui, en plus juste pour rappeler aussi à l'Assemblée que l'année prochaine, en 2010, ce sera le 50^{ème} anniversaire de

l'indépendance du Congo, c'est pourquoi j'ai mis plus l'accent sur le Congo que sur les autres pays d'Afrique parce que c'est le 50^{ème} anniversaire de l'Indépendance du Congo.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Chers collègues, l'incident est clos. Ceci clôture la séance publique, nous allons entamer le huis clos. Je remercie le public d'être présent ainsi que les représentants de la presse.

La séance s'ouvre à huis clos avec 41 présents.

Sont absents: MM. MARTIN N., BIEFNOT R., DEQUENNE P., Mme DEJARDIN Y.

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
8^e Objet: Comptes de l'ASBL Office du Tourisme – Autorisation de se constituer partie civile entre les mains du juge d'instruction. Contentieux DIVIS1

ADOPTE - 70^{ème} annexe

54^e Objet: SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
a) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/Cel.GRH 12184

ADOPTE - 71^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
b) Département Centre 100 – prorogation du détachement d'un sapeur-pompier professionnel de Tournai au Centre 100. SI/Cel.GRH 13 GEN/RINSIS

ADOPTE - 72^{ème} annexe

55^e Objet: ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'institutrices primaires. 8e/1^e
3676/3725/3482/3028/3541/3675/3526/3032/3310/3733/3475/3528/3669/3617

ADOPTE - de la 73 à la 86^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^e
3159/3292/3338/3351/3354/3373/3375/3527/3435/7269/3331/3050/3723

ADOPTÉ - de la 87 à la 99^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
c) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un instituteur primaire définitif. 8^e/1^e 6633

ADOPTÉ - 100^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
d) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une directrice d'école définitive. 8^e/1^e 6646

ADOPTÉ - 101^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
e) Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8^e/1^e 6364

ADOPTÉ - 102^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
f) Octroi d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3023

ADOPTÉ - 103^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
g) Octroi d'une interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire. 8^e/1^e 3310

ADOPTÉ - 104^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

h) Octroi d'un détachement auprès d'un autre Pouvoir Organisateur à un maître spécial de religion protestante définitif. 8^e/1^e 3285

ADOPTE - 105^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

i) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e
3476/7712/3378/3650/3632(2)/3501/~~3540~~/3630(2)/3556

ADOPTE - de la 106 à la 115^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

j) Désignations d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant.
8^e/1^e
3501/3543/3314/3540/3609/3577/3650/3260

ADOPTE - de la 116 à la 123^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

k) Désignations de maîtresses spéciales de psychomotricité à titre temporaire dans un emploi vacant à temps plein. 8^e/1^e 3359/3367/3577

ADOPTE - de la 124 à la 126^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

l) Désignation d'une puéricultrice à temps plein à titre définitif. 8^e/1^e 6980

ADOPTE - 127^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

m) Réaffectation à titre provisoire à temps plein d'une puéricultrice nommée à titre définitif. 8^e/1^e 3781/3782

ADOPTE - 128 et 129^{ème} annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

n) Désignation d'une puéricultrice nommée statutairement à titre provisoire, à temps plein. 8^e/1^e

3718/3780

ADOPTE - 130 et 131^{ème} annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

o) Démission honorable de ses fonctions d'une institutrice maternelle définitive en vue de sa mise à la retraite. 8^e/1^e 6022

ADOPTE - 132^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

p) Demandes d'interruption partielle de carrière d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3505/3543

ADOPTE - 133 et 134^{ème} annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

q) Modification de la délibération du 09.06.09 portant sur la désignation d'une institutrice maternelle, ayant le n° d'objet 94. 8^e/1^e 3519

ADOPTE - 135^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

r) Désignation d'une institutrice maternelle à charge de la Ville de Mons. 8^e/1^e 3519

ADOPTE - 136^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

56^e Objet: ACADEMIE DES METIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Ratification des services prestés par un Commis-dactylographe à temps plein. 8^e/2^e
3024

ADOPTE - 137^{ème} annexe

57^e Objet: 1 ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une fonction de promotion dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire. 8^e/2^e 5921

ADOPTE - 138^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Désignation d'un professeur d'Art dramatique à titre temporaire. 8^e/2^e 3427

ADOPTE - 139^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Octroi d'un détachement pédagogique pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur artistique. 8^e/2^e 7502

ADOPTE - 140^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Désignation d'un professeur d'Art dramatique à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e

7586

ADOPTE - 141^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

58^e Objet: Renonciation à la Présidence de l'ASBL « Régie des Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine » jusqu'à la prochaine législature. Cellule Logement CL/AA/MB/Ren. Présidence

ADOPTE - 142^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
59^e Objet: Régie Communale Autonome « Mons-Capitale » - Démission d'un membre
son mandat d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la RCA et
désignation d'un nouvel administrateur. Régie foncière
FP/LC/RCA - 1

ADOPTE - 143^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
60^{ème} Objet: Régie Communale Autonome « Mons-Capitale » - Démission d'un
membre de son mandat d'administrateur au
sein du Conseil d'Administration de la RCA et désignation d'un
nouvel administrateur. Régie foncière FP/LC/RCA - 2

ADOPTE - 144^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre
la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la
Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre
le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2009.

Ce dernier est alors adopté.

La séance est ensuite levée.

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

P. URBAIN.

E. DI RUPO.